



TRELIUVAN

Bulletin municipal • Mai 2016



Lauréats du Salon des artistes 2016



Nouveau bâtiment des services techniques



Cérémonie du 8 mai 2016

Inauguration du bâtiment des services techniques 2

Numéros utiles 2

Editorial du Maire 3

Informations municipales 4

Compte-rendu des conseils municipaux 4 - 7
CCAS 8

Travaux réalisés 8

Déclarations préalables de travaux 9

Permis de construire 9

De Dinan communauté à Dinan agglomération 10

Anniversaire de M^{me} Roussin 11

Départ en retraite de M^{me} Renault 11

Concours maisons fleuries 11

Comité Loisirs et Culture Trélivannais 12

Fête nationale du 13 juillet 12

71^e Anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 12

Accueil de loisirs été 2016 13

Etat civil 13

12^e Salon des Artistes 14

Club Informatique L'Imagin'R 14

Journée citoyenne à Trélivet 15

Bibliothèque L'Imagin'R 15

Ecole Jean Ferrat 16-17

Calendrier des fêtes 17

Associations sportives et culturelles 18

Associations de Trélivet 18

Les amis du Val Drouet 19

Amicale des anciens combattants 20

Gymnastique féminine 20

Association

Genêts - Bruyères - Korrigan 21

Club VTT/Cyclo de Trélivet 22

Trélivet Animation 22

Comité de jumelage 23

Association Trélivet Téléthon 23

Association Fleur de Blé Noir 24

Armor Speed Bike 24

Information de l'amicale laïque 25

A.S. Trélivet Football 26

Informations pratiques 27

Journée défense et citoyenneté 27

La Mission locale 27

Dinan Communauté 28

Les logements sociaux 28

Aide aux personnes âgées 28

Espace Femmes 29

Environnement 30

Collecte des sacs jaunes 30

Risques de feux de végétation 30

Compteurs Linky 31

Relais parents-assistants maternels 31

Transports scolaires 31

Info Produits phytosanitaires 31

Cancer colorectal 32

Lutte contre de bruit du voisinage 32

Information prévision canicule 32

Les coupons réponses 33

Démarches administratives 35

Mémo 36

Inauguration du bâtiment des SERVICES TECHNIQUES

Le Maire, Claude Le Borgne, les Maires-Adjointes, les Conseillers Municipaux,

ont le plaisir de convier l'ensemble de la population

le samedi 4 juin 2016 à 15 h

à l'inauguration du bâtiment des Services Techniques, 2 allée du Stade

En présence de Monsieur Michel Laborie, Sous-Préfet de Dinan et de Madame Viviane Le Dissez, Députée.



NUMÉROS UTILES

- Mairie : 02 96 39 16 31 - Site de la commune : www.trelivan.fr
- Ecoles : ● Ecole Jean Ferrat : 02 96 85 41 46
● Ecole Mosaique de Léhon : 02 96 39 32 16
- Dinan Communauté : 02 96 87 14 14
- Circonscription de solidarité départementale de Dinan : 02 96 85 81 60 (pour contacter une assistante sociale)
- SAMU - Urgences médicales : 15
- Pompiers : 18 / 112 (d'après un portable)
- Centre anti-poison : 02 99 59 22 22
- Police secours : 17
- Urgences Gaz : 0810 433 022
- SOS Enfance maltraitée : 119
- ALMA 22 (Allô Maltraitance des personnes âgées) : 02 96 33 11 11
- Violences conjugales : 3919
- ACCUEIL DE VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES
S'adresser à l'Espace femmes : 52, rue du 10^{ème} d'Artillerie
22100 - DINAN - Premier étage.
Tél : 02 96 85 60 01 ou : 02 96 85 60 05. Demander Christina.



AVIS AUX ASSOCIATIONS

Ne seront publiés que les articles parvenus en temps utiles à la mairie à savoir le 27 du mois d'août, de préférence enregistrés sur une clé USB ou sur une disquette sous WORD ou autre support actuel (internet : mairie-trelivan@wanadoo.fr). Ils n'engagent que leurs auteurs.
Merci de votre compréhension.

Directeur de la publication : Claude LE BORGNE
Comité de rédaction : Marie-Claire BOTREL - Gérard BRIAND - Guy LE PROVOST - Michel PELHATRE - Annie RAULT - Didier YVART



En préalable à ces quelques lignes, il faut être convaincu que l'accueil des gens du voyage par les collectivités locales est nécessaire et obligatoire.

Du District de Dinan, créé en 1963, à Dinan Communauté dans sa forme actuelle, un fil rouge : « il faut mettre les gens du voyage à Trélivan ».

Pour échapper à cette implacable volonté, fin des années 70, Trélivan avait décidé d'ouvrir son propre terrain d'accueil, situé route du stade, le long de la nationale 176.

Pour le District, à l'époque, le projet le plus avancé était de construire l'aire d'accueil au centre de la piste moto actuelle. Le bureau s'était même déplacé pour visiter le site.

J'ai aussi entendu des maires, confrontés à une occupation illicite de terrains sur leur commune, dire sans aucune gêne : « il faut ouvrir en urgence le terrain d'accueil des grands passages de Trélivan ».

L'astuce suprême a été de trouver un terrain situé à quelques mètres de la limite de Trélivan où les élus Trélivannais n'avaient pas compétence. Et comme l'a écrit le président de Dinan Communauté le 18 mars 2016 : « l'aire d'accueil des gens du voyage est située à Quévert, le terrain " grand passage d'été " appartient à la DI-CO, assumant la compétence ». Sous-entendu, on fait ce que l'on veut, même si ça pose des problèmes majeurs à une commune.

Il serait bon aussi de relire la convention du schéma départemental d'accueil des gens du voyage signée le 18 mai 2010, valant pour la période 2010/2016, qui précise très clairement que pour la communauté de communes de Dinan, un système de rotation entre communes est prévu. Nous accueillons depuis 2003, il est temps de passer la main. Certes, comme le dit le Président : « il faut du temps pour trouver un terrain ». Gouverner, c'est prévoir. Dès le début de ce mandat, il fallait se mettre au travail et ne pas remettre au lendemain un dossier sensible et urgent. Combien de fois ai-je soulevé le problème dans diverses réunions, sans réponse...juste un petit sourire...

Trélivan, bon prince, a accordé une année supplémentaire pour trouver une solution, soit fin 2016.

Il faut aussi savoir que le Préfet demande avec insistance la création d'un troisième terrain destiné à l'accueil des groupes familiaux. Il est certain que dans les structures de Dinan Communauté, l'idée de le mettre dans le même secteur a circulé.

Le refus de conserver dans son intégralité la zone d'activités du Gros Bois en est la preuve. Cette annonce a été faite le mercredi 2 décembre 2015 lors d'une réunion sur la révision du PLU, où Dinan Communauté a informé de son intention de pérenniser le terrain actuel d'accueil des grands passages. Aussitôt, j'ai appelé le président sans succès. Le 28 avril, un mail m'a informé qu'une réflexion était en cours pour les regroupements familiaux mais rien pour le terrain des grands passages sur Trélivan.

Je dis haut et fort, aux responsables de Dinan Communauté : « il ne faut pas ghettoïser ce secteur ». Il y a un terrain pérenne situé aux limites de Quévert-Trélivan, le gros des inconvénients est pour les plus proches voisins, Trélivan en particulier.

Il faut maintenant chercher ailleurs pour les autres terrains.

- Trélivan avec six autres communes est à l'origine du District Urbain, nous n'avons pas été particulièrement bénéficiaires de structures communautaires.

- L'aérodrome est un outil formidable dont disposent peu de communautés, sachons le valoriser et l'exploiter dans l'intérêt de tous.

- La grande communauté d'agglomération qui va naître le premier janvier 2017, exigera le respect des engagements. Il faudra rester à l'écoute des citoyens, des conseils municipaux, des élus communautaires, y compris de ceux qui ont de bonnes raisons de proposer des solutions différentes, c'est aussi « ça » la démocratie.

Le Maire, Claude LE BORGNE

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. YVART Didier, M. HAUTIERE Ludovic, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M^{me} LEBRET Dominique .

Etaient absents : M^{me} MENARD Vanessa pouvoir M. MAILLARD Rémi, M. PELHATRE Michel pouvoir M. YVART Didier, M^{me} BOTREL Marie-Claire pouvoir M. LE BORGNE Claude.

Secrétaire de séance : M. BAILLEHAICHE Jacky.

Le conseil municipal accepte de rajouter deux questions, l'une portant sur une motion eau potable et l'autre concernant un avis sur la location de la salle Hélène Boucher pour le réveillon du 31 décembre et prononce le huis clos pour cette dernière.

FINANCES

Bilans : cantine, garderie, Temps Activités Périscolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement

	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Déficit (en €)
Cantine :	136 710,83	79 392,89	57 318,04
Garderie :	33 441,39	23 363,60 €	10 077,79
€AP :	44 510,22 €	36 493,54	8 016,88
Accueil de Loisirs :	22 423,81	13 690,30 €	8 733,51

Redevance occupation du domaine public pour les chantiers provisoires d'électricité et de gaz.

Le conseil municipal décide d'instaurer la redevance occupation du domaine public pour les chantiers provisoires d'électricité et de gaz.

Subvention RASED

Le conseil municipal décide de participer aux frais de fonctionnement du RASED pour un montant 96.81€.

ENFANCE- JEUNESSE

Centre de loisirs 2016 – Modalités de fonctionnement et tarifs.

Le conseil municipal décide d'organiser un accueil de Loisirs sans hébergement du mercredi 6 juillet au 29 juillet 2016 inclus avec garderie gratuite de 7 h 30 à 9 h et de 17h 00 à 18 h 30. Age des enfants de 4 ans au 1^{er} janvier 2016 à 13 ans dans l'année.

Participation des familles par jour :

QUOTIENT FAMILIAL	Tarif journée (en €)		Mini Camp	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	6,10	7,30	8,50	9,70
513-900	10,10	12,10	12,50	14,50
900-1500	12,60	15,10	15,00	17,50
>1500	14,60	17,10	17,00	19,50

• Le règlement de la totalité du séjour sera effectué lors de l'inscription de l'enfant.

• Rémunération du personnel : salaire forfaitaire à la journée et indexé sur le SMIC en vigueur, incluant la garderie. Congés payés 10% du traitement forfaitaire brut.

STATUT	
Animateur BAFA	
Surveillant de Baignade	70.77€
Animateur BAFA	66.71€
Animateur en stage	66.71€

• Les animateurs en stage effectuant toute la durée de l'Accueil de Loisirs seront rémunérés au-delà du 14^{ème} jour.

• Tout dossier concernant des mineurs devra obligatoirement être signé du représentant légal sous peine d'annulation du contrat.

PERSONNEL

Départ en retraite : recrutement au secrétariat.

Le conseil municipal décide de lancer la procédure de recrutement pour un agent administratif à temps complet au grade d'adjoint administratif 1^{ère} ou 2^{ème} classe catégorie C.

Nouvelle procédure d'évaluation du personnel : entretien professionnel.

Le conseil municipal approuve les critères d'évaluation pour l'entretien professionnel annuel validé par le Comité Technique.

TRAVAUX URBANISME

Avenants bâtiment service technique.

Le conseil municipal valide les avenants ci-dessous :

- ATOUT CONFORT	: 1493.60€ TTC
- Sarl LOMINE	: 56.36€ TTC
- Sarl MVTP	: 5094.60€ TTC
- Sarl LE BOHEC	: 1153.84€ TTC
- Sarl MVTP	: - 3998.40€ TTC
- CLO 35	: 3090.19€ TTC

Avenant convention projet urbain partenarial rue du Stade IMWO France.

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention initiale avec IMWO France instaurant un nouveau chiffrage de 9011,56€ HT pour l'extension du réseau d'électricité rue du Stade.

Convention d'occupation du domaine public - résidence des Bruyères.

Le conseil municipal approuve l'occupation du domaine public à titre gratuit pour stockage et entretien des terrains à la résidence des Bruyères.

Rétrocession des espaces publics à la résidence Anne de Bretagne.

Le conseil municipal :

● Approuve la rétrocession définitive des espaces publics et réseaux de la résidence Anne de Bretagne dans le domaine public communal.

● Dit que les frais d'acte seront à charge de Dinan Habitat.

● Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

AFFAIRES GENERALES

Report d'activités Dinan Communauté.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

Modification PLU, vœux vers Dinan-Communauté.

Le conseil municipal approuve la motion :

ACCUEIL DES GRANDS RASSEMBLEMENTS DES GENS DU VOYAGE

Lors de la signature du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, signé le 18 mai 2010, valant pour la période 2010-2016, dans le chapitre concernant l'accueil des grands rassemblements, page 26, il est précisé :

« La Communauté de Communes de Dinan, la Communauté de Communes de Guingamp et Saint Briec agglomération Baie d'Armor ont opté pour un dispositif d'accueil provisoire, soit par l'identification d'un terrain provisoire, soit par un système de rotation entre commune ». Pour Dinan, il est aussi précisé que cette disposition n'est pas pérenne, ce terrain étant réservé pour une autre utilisation (future ZI).

Cette écriture avait été défendue avec force par les élus de l'époque, et son maire en particulier.

Que constatons-nous aujourd'hui :

a) Dans le secteur immédiat, que tout non initié situé à Trélivet, une aire d'accueil de 30 places a été créée.

b) A l'occasion de la modification du PLU de notre commune, Dinan Communauté renonce à la création d'une partie de la zone d'activité initialement prévue, au bénéfice de la mise en place définitive d'une aire d'accueil des grands rassemblements.

Réunis en conseil municipal le jeudi 17 décembre 2015, les élus municipaux de Trélivet, exigent le retour aux engagements initiaux de la Communauté de Communes et la mise en place pérenne d'un système de rotation de l'accueil des grands passages.

Ils disent qu'ils mettront tout en œuvre pour bloquer ce projet, non débattu, tant dans les commissions qu'en réunion publique, par la mise en place d'un zonage adapté.

Motion Eau potable.

Le conseil municipal approuve la motion et sollicite Dinan communauté pour respecter les 4 points suivants :

- Prendre le temps du débat et de la décision tant au sein du Conseil Communautaire que dans les commissions concernées,
- Entendre dans les meilleurs délais les collectivités ayant opté pour l'un ou l'autre des modes de gestion,
- Envisager toutes les options sans à priori,
- Impliquer et informer les citoyens sur l'ensemble du territoire communautaire.

INFORMATIONS

Activités municipales 2016

Agenda édité par France INFO COM



Barbier Décors

Lucie Barbier artisan peintre
22100 Trélivet
Tél: 06 68 57 05 52
barbier.decors@gmail.com

barbierdecors.wix.com/artisan-peintre

SEANCE DU 4 FEVRIER 2016

.....
Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne, M. MAILLARD Rémi, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. YVART Didier, M. HAUTIERE Ludovic, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M^{me} LEBRET Dominique, M. PELHATRE Michel, M^{me} BOTREL Marie-Claire.
Etaient absents : M^{me} MENARD Vanessa, M. HAUTIERE Ludovic.
Secrétaire de séance : M^{me} PICOUAYS Jacqueline.

FINANCES

Salon des artistes – bons d'achats aux lauréats du concours

Le conseil municipal décide de récompenser les lauréats du concours par 2 bons d'achats de 60€, 1 bon d'achat de 40€, 1 bon d'achat de 30€, pour un montant global de 190€.

Subventions aux associations.

Le conseil municipal vote les subventions ci-dessous :

Associations Trélivet	
Association Sportive de Trélivet (AST)	3 300.00 €
A.S Trélivet Motos	131.00 €
Club VTT-CYCLO-Trélivet	131.00 €
Club Gymnastique Féminine	131.00 €
Club gymnastique féminine section enfants	85.00 €
Association Genêts Bruyères Korrigans	131.00 €
Amicale Anciens Combattants et Victimes de Guerres	131.00 €
Société Chasse Amicale de Trélivet	131.00 €
Fleur de blé noir	131.00 €
Association parents élèves école Mosaïque	131.00 €
Amicale Laïque - Arbre de Noël (204 enfants x 8.58€)	1750.00 €
Amicale Laïque de Trélivet	131.00 €
Trélivet Animation	262.00 €
Club de l'Amitié	131.00 €
ATT (Association Trélivet Téléthon)	131.00 €
CCAS Trélivet	8 700.00 €
Comité de Jumelage de Trélivet	131.00 €
FNACA Guinefort	54.00 €
Animateur sportif (foot)	3 500.00 €
Amicale du personnel communal	131.00 €

Associations diverses	
Comice Agricole	200.00 €
Chambre des Métiers Dinan et Ploufragan (7 apprentis)	260.00 €
ADAPEI (Comité Dinan-Quévert)	82.00 €
Centre adaptation 4 Vaulx	82.00 €
Foyer Education ENP Taden	82.00 €
Stéréden (Foyer Jeunes Travailleurs)	36.00 €
Centre Anticancéreux Rennes	36.00 €
Croix Rouge Française	36.00 €
Ligue contre le Cancer	36.00 €
Rêves de Clown	36.00 €
Association Donneurs Sang	36.00 €
Croix d'Or	36.00 €
AAPPMA - l'Hameçon	36.00 €
SN Sauvetage en Mer Lancieux	36.00 €
10 ^e Région Colombophile Dinan	36.00 €

Organismes Sociaux	
La Chamaille	1 123.00 €
Mission locale (1.33 € x 2574 habitants)	3 423.42 €
Horizon Emploi	36.00 €

Investissement école Mosaïque 2015

Le conseil municipal accepte le versement de 5720.72€ pour la participation à l'investissement du matériel de l'école Mosaïque.

Compte Administratif 2015

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2015 :

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 248 990,03 €
Recettes	1 663 516,69 €
(article 002 excédent antérieur reporté)	+ 111 529,71 €
	= 1 175 046,40 €

Excédent de fonctionnement : 526 056,37 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	674 352,19 €
Recettes	536 402,17 €
(article 001 solde exécution antérieur reporté)	+ 114 965,71 €
	= 651 367,88 €

Déficit d'investissement : 22 984,31€

Compte de gestion de la trésorière

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2015 de Madame la Trésorière qui est identique au compte administratif 2015.

PERSONNEL

Ratios promus /promouvables

Le conseil municipal décide de fixer pour chaque année le taux à 100 % pour toutes les catégories d'agents.

AFFAIRES GENERALES

Rapport sur le prix et la qualité du service en eau potable et assainissement 2014.

Le conseil municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service en eau potable et assainissement 2014 de Dinan communauté.

Modification de la date sur la journée Citoyenne

Le conseil municipal fixe la date de la journée citoyenne au 28 mai 2016 et l'inauguration du bâtiment des services techniques au 4 juin 2016.

TRAVAUX - URBANISME

Demande de modification du PLU à Dinan Communauté.

Le conseil municipal sollicite Dinan Communauté pour lancer la procédure de modification du PLU de Trélivan afin de permettre:

- 1- L'urbanisation complète de la zone 36AU et le désenclavement de la parcelle cadastrée n°C2152.
- 2- L'ouverture d'un accès voirie au nord-ouest de la parcelle AL 98 dans la zone 3 AUr.
- 3- La densification sur les zones UM en modifiant les articles 10.1 et 13.3 du règlement.

Convention avec DINAN communauté pour l'accueil des grands rassemblements des gens du voyage.

Le conseil municipal conscient de l'impossibilité matérielle pour Dinan Communauté d'assurer sans ce terrain, l'accueil des grands rassemblements des gens du voyage en 2016, accepterait à titre dérogatoire de prolonger d'un an la mise à disposition de cette zone **et DEMANDE à être reçu sans délai par le président de DINAN COMMUNAUTE et les vice-présidents concernés par ce dossier.**

PLU - calendrier et modification.

Le conseil municipal décide l'arrêt du futur PLU au second semestre 2016.

Plan Communal de Sauvegarde.

Le conseil municipal ajourne cette question et la reporte ultérieurement.

Accession sociale à la propriété, choix du dimensionnement du Projet.

Le conseil municipal décide de retenir la possibilité de réalisation d'une à 2 opérations dans des secteurs ciblés où des réseaux existent. Chaque opération comprendrait 2 à 3 constructions.

Validation du plan d'aménagement voirie – Accessibilité

Le conseil municipal approuve le plan d'aménagement voirie pour l'accessibilité.

INFORMATION

Validation par Monsieur le Préfet de l'agenda d'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) programmés sur 9 ans.

SEANCE DU 16 MARS 2016

.....

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : M. LE BORGNE Claude, M^{me} LEBRETON Suzanne , M. MAILLARD Rémi, M. GODET Pascal, M^{me} COURTOIS Marie-Françoise, M. LE PROVOST Guy, M. GUILLEMOT Jean-Claude, M. BRIAND Gérard, M^{me} PONCEL Sylvie, M. HAUTIERE Ludovic, M^{me} PICOUAYS Jacqueline, M. BAILLEHAICHE Jacky, M^{me} RAULT Annie, M^{me} AMBROISE Fabienne, M^{me} LEBRET Dominique, M^{me} MENARD Vanessa, M. PELHATRE Michel.

Etaient absents : M. YVART Didier pouvoir M. GODET Pascal, M^{me} BOTREL Marie-Claire pouvoir M. LE BORGNE Claude.

Secrétaire de séance : M. MAILLARD Rémi.

FINANCES

Vote du budget aux écoles

	Vote du conseil municipal
Fournitures (par enfant)	31,00 €
Divers (par enfant)	8,00 €
Transport (par enfant)	25,60 €
Forfait livres	625,00 €

Vote des taux d'imposition.

Le conseil municipal décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2016.

Affectation du résultat.

Le conseil municipal décide d'affecter en investissement au compte 1068 : 328 874.71€ et en fonctionnement au compte 002 : 197 181.66€.

Article 6232 Fêtes et cérémonies – détermination des événements imputables à cet article.

Le conseil municipal décide de prendre en charge d'une manière générale l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies.

Location salles : création et conditions d'un tarif associations hors commune.

Le conseil municipal décide de la création d'un nouveau tarif réservé aux associations hors- commune ayant un but social et/ ou humanitaire ; la location sera acceptée après avis du bureau municipal. L'association ne pourra louer la salle qu'une fois par an.

- Tarifs : salle Clément Ader 450€
- salle Hélène Boucher 292€

Bilan de la délibération sur le partage du foncier bâti perçu sur les zones d'activités communautaires.

Le conseil municipal décide de dénoncer la convention de reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue

sur les zones d'activités communautaires au motif d'une contribution inéquitable au regard des autres zones d'activités situées sur d'autres communes proches de Dinan. De plus, cette contribution de reversement du partage du foncier bâti est prélevée en grande majorité sur le foncier bâti de la zone d'activités de Linache à Trélivan.

Vote du budget 2016

Le conseil municipal vote le budget primitif 2016 :

FONCTIONNEMENT

Dépense : 1 769 682.66€

Recette : 1 769 682.66€

INVESTISSEMENT par opération /chapitre

Dépense : 1 335 338.37€

Recette : 1 335 338.37€

SDE – alimentation GRDF et ERDF rue des Cerisiers.

Le conseil municipal approuve le projet d'alimentation basse tension desservant 2 lots HLM rue des Cerisiers pour un montant de 10 000€ ainsi que celui du Gaz s'élevant à 2500€ HT.

SDE – remplacement de candélabre au Bourg et à La Chaîne rénovation de foyers.

Le conseil municipal approuve :

- le remplacement du PC au foyer Q 299 à la Chaîne pour un montant estimatif de 96€ ;
- le projet de travaux de rénovation du foyer A468 au Bourg présenté pour un montant estimatif de 660€.

PERSONNEL

Recrutement au secrétariat -Modification du tableau des effectifs.

Le conseil municipal décide la création du grade d'adjoint administratif 1ère classe à compter du 4 avril 2016 et la suppression du grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juillet 2016.

INFORMATION

Départ en retraite.

BUDGET 2016

Fonctionnement (en €)

	Dépenses		Recettes
Charges à caractère général	395 400	Remboursements maladie	10 000
Charges de personnel	630 000	Ecriture d'ordre	500
Reversement Taxe Foncière Dinan Communauté	32 000	Produits des services	112 330
Dépenses imprévues	40 000	Impôts	818 840
Ecritures d'amortissements	40 000	Dotations d'Etat	588 021
Autres charges de gestion	179 700	Locations	42 100
Intérêts des emprunts	37 200	Produits financiers	10
Charges exceptionnelles	300	Produits exceptionnels	700
TOTAL DES DEPENSES 2016	1 354 600	TOTAL DES RECETTES 2016	1 572 501
VIREMENT POUR L'INVESTISSEMENT	415 083	EXCEDENT 2015 REPORTE	197 182
TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	1 769 683	TOTAL BUDGET FONCTIONNEMENT	1 769 683

Investissement (en €)

	Dépenses		Recettes
Déficit reporté	22 984	Virement section fonctionnement	415 083
Capital des emprunts	60 000	Excédent fonctionnement 2015	328 875
Ecriture d'ordre	500	Cessions biens	4 000
		Amortissements	40 000
Investissements 2016	1 251 855	FCTVA (fonds de compensation de la TVA)	85 787
		Taxe d'aménagement	35 000
		Emprunt	200 000
		Subventions	201 594
		Remboursement Lotisseurs	25 000
TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	1 335 339	TOTAL BUDGET INVESTISSEMENT	1 335 339

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS (en €)

Bâtiment des services techniques	300 000	Travaux Lotisseurs	25 000
Voirie	210 000	Espaces verts	15 000
Aménagement Linache Le Rocher	200 000	Terrains	10 000
Matériels	83 700	Bourg	13 000
Effacement réseaux Genêts-Bruyère-Korrigans	45 000	Salle Hélène Boucher	10 000
Salle Clément Ader	47 155	Mairie	15 000
Foyer culturel	49 000	Cantine Garderie PLU	14 000
Cimetière	40 000		
Ecole	33 000		
Rue des cerisiers	32 000		
Genêts Bruyères Korrigans	30 000		
Accessibilités	27 000		
Bâtiments communaux	25 000		
Eclairage Public	28 000		

UN APRÈS-MIDI INFORMATION À L'INITIATIVE DU CCAS



Les membres du CCAS vous convient à une réunion d'information le lundi 6 juin à 14 h 30 à la salle Hélène BOUCHER (quartier de la Barrière).

Le service habitat de Dinan Communauté sera présent. Il évoquera :

- Les aides pour les travaux pour l'autonomie de la personne. Les travaux subventionnables doivent permettre d'adapter le logement et ses accès aux besoins spécifiques d'une personne en situation de handicap et /ou de perte d'autonomie liée au vieillissement.

- Les aides pour les travaux de lutte contre la précarité énergétique. Il s'agit de travaux d'économie d'énergie permettant d'améliorer les performances énergétiques du logement d'au moins 25 %.

Une chargée de coordination du CLIC de Dinan (Centre local d'information et de coordination pour personnes âgées) sera également présente et abordera les thèmes suivants :

- L'offre de services pour le maintien à domicile ;
- Les aides financières des caisses de retraite et du conseil départemental (Allocation personnalisée d'autonomie et l'aide sociale) ;
- Le financement des frais d'hébergement en établissements pour personnes âgées.

Vous pourrez dialoguer avec les différents intervenants.
La réunion se terminera par un moment convivial.

Venez nombreux –Entrée libre



Annie RAULT, Adjointe aux affaires sociales

TRAVAUX RÉALISÉS

● Lotissements

La deuxième tranche du lotissement du Bois Noué vient de démarrer. La réalisation, des réseaux Eaux Pluviales et Eaux Usées, assurée par la société SRTP de Lamballe s'est terminée mi-avril. La pose des réseaux souples (électricité, téléphone et Gaz) va être réalisée par l'entreprise ALLEZ et CIE de Binic. Le nombre de lots est de 15. La fin du chantier est prévue pour la semaine du 20 au 26 juin. Le bureau d'étude est la société QUARTA de Saint Briec ; le promoteur M. Loyer de Pacé.

La dernière tranche du lotissement des Vergers, qui comporte 30 lots, a été réalisée entre novembre 2015 et février 2016. Le bureau d'étude est A § T Ouest de Morlaix ; le promoteur la société RM Lotissement.

La société Dinan Habitat réalise deux logements rue des Cerisiers à côté de l'école Jean Ferrat. L'entreprise de gros œuvre est la société Dufrost de Plouasne.

● Réseau Gaz et Adduction Eau Potable aux Bruyères

La communauté de communes va modifier le réseau AEP (adduction eau potable) dans la deuxième tranche des Bruyères. Le chantier sera réalisé par la Société SATEC de Corseul. Il consiste à changer le réseau d'alimentation de l'eau potable et les compteurs. Les travaux ont commencé le lundi 25 avril et se termineront fin mai.

Ensuite l'entreprise SMPT de Saint Malo déplacera des compteurs Gaz pour les installer en limite de propriété et échangera la conduite de Gaz. La commune profite également de l'ouverture de la voirie pour enterrer le réseau téléphone.

● Bâtiment des Services Techniques.

Nous avons réceptionné jeudi 21 avril, en présence de Monsieur le Maire, ce bâtiment commencé en septembre 2015. L'architecte est la Société Aprime de Quévert représentée par Monsieur Pichon et le conducteur de travaux Monsieur Alain Vignais. L'inauguration sera effectuée le samedi 4 juin.



Rémi MAILLARD, Adjoint aux travaux

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	Nature de la construction
16/12/2015	ROGER David	La Vieux Ville	Division de terrain
08/01/2016	POIGNANT Jean-Yves	27 résidence des Bruyères	Préau ouvert
22/01/2016	BOISSIERE Arnaud	8 bis rue des Clairettes	Muret + garde corps sur garage
29/02/2016	PARDON Simon	42 rue du Clos Neuf	Abri de jardin
11/02/2016	BOUET Mickaël	Linache	Changement des ouvertures
22/02/2016	ROBERT René	5 résidence du Bois Noué	Abri de jardin
16/02/2016	LECHEVESTRIER Françoise	41 résidence des Korrigans	Mur de clôture
23/02/2016	HAQUIN Philippe	68 rue Joliot Curie	Bardage
29/02/2016	LEBERRE Fabienne	10 résidence des Korrigans	Extension maison
07/03/2016	COUELLAN Charles-Henri	23 bis rue des Clairettes	Clôture
18/02/2016	GILBERT Guillaume LOHBRUNNER Camille	11 rue des Mirabelles	Abri couvert et non clos
14/03/2016	PONTOIS Christian	4 lotissement du Rocher	Ouverture d'une fenêtre
21/03/2016	DRENO Ollivier	La Chesnais	Création de deux fenêtres
25/03/2016	MAILLARD Rémi	5 rue du Gassay	Préau
11/04/2016	GUILLOUX Franck	12 rue du Gassay	Poulailler
18/04/2016	MAILLARD Wilfrid	1 rue des Lilas	Abri de jardin
18/04/2016	LESUEUR Alain	Linache	Préau
18/04/2016	SIMON Ginette	40 Le Rocher	Terrasse

PERMIS DE CONSTRUIRE

DATE	NOM ET PRENOM	ADRESSE	Nature de la construction
24/09/2015	MERDRIGNAC Céline	41 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
24/09/2015	LABBE Christophe	52 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
24/09/2015	PARDON Simon HERVE Nathalie	42 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
22/12/2015	BALLE-DANIEL Nicolas PRIOUZAU Anne-Morgane	2 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
22/12/2016	DETREZ Thierry et Christine	18 lotissement La Lande Marie	Maison individuelle
29/12/2016	MOREUL-JACOB Isabelle	48 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
29/12/2015	HOMO Jean-Charles	La Touchefais	Garage + transformation d'un garage existant
29/12/2015	DOUVRY Thibault	37 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
06/01/2016	COURTOIS Delphine	La Chesnais	Maison individuelle
25/01/2016	LEUX Laëtitia	33 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
25/01/2016	LEGUERNEVE BERGOT Franck	46 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
01/02/2016	SALMON Loïc	8 lotissement du Rocher	Extension de maison
16/02/2016	BURATTO Emilie HAUTIERE Cédric	La Touchefais	Maison individuelle
16/02/2016	LUCAS Christophe	La Touchefais	Maison individuelle
16/02/2016	BOUESNARD Benjamin	27 rue des Pruniers	Maison individuelle
16/02/2016	AUBIN Fabrice et Claudine	27 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
22/02/2016	BAUDRY Laurent et Christine	8 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
02/03/2016	SCI CFL Mme CREACH Carine	22 rue des Pruniers	Cabinet de kinésithérapie
07/03/2016	PERROT Christian et Annick	32 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
07/03/2016	ROBERT Anthony MOIZAN Adeline	1 Les Jardins de la Féralais	Maison individuelle
10/03/2016	GUESSANT Anthony	27 rue du Clos neuf	Maison individuelle
10/03/2016	BARBE Yann REHEL Emilie	32 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
21/03/2016	BRIET Christophe et Nathalie	4 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
21/03/2016	DELAMOTTE Patrick	34 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
29/03/2016	BOTREL Roger et Marie-claire	36 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
01/04/2016	PROVAUX Lucie	33 résidence du Bois Noué	Maison individuelle
01/04/2016	ROBERT Bernard	13 rue du Clos Neuf	Maison individuelle
05/04/2016	LEGUEDEY Claudie	8 Le Hameau du clos Fleuri	Maison individuelle
18/04/2016	CLEMENT Jean-Christophe BOUGAULT Roseline	La Touchefais	Maison individuelle

DE « DINAN COMMUNAUTÉ » À « DINAN AGGLOMÉRATION »

Àu 1^{er} janvier 2017, Dinan Communauté fusionne avec la Communauté de Commune du Pays de Caulnes, Rance Frémur, la Communauté de communes Plélan Plancoët du Granit à l'Emeraude et les communes de Broons, Mégrit et Yvignac la Tour. Ce sera une communauté d'agglomération de 65 communes de 94 000 habitants environ.

Le territoire est structuré autour de 4 pôles : l'unité urbaine de Dinan, Plancoët, Pleslin/Plouër, Matignon/Saint-Cast et Broons/Caulnes. On peut le diviser en zones présentant des caractéristiques et dynamiques différentes :

- l'unité urbaine de Dinan qui présente une dynamique économique et touristique;
- une zone est avec une population plutôt jeune aux revenus moyens;
- une zone sud plus rurale avec un grand nombre d'exploitations agricoles;
- une zone ouest répondant aux critères moyens en termes de population, de densité, de revenus;
- une zone littorale avec une population plutôt âgée aux revenus importants.

Il est maillé de manière assez homogène par des équipements communautaires : crèches, multi accueils, accueil de loisirs, déchetteries, équipements culturels et sportifs.

Dans l'exercice des compétences, beaucoup de points communs ont été mis en évidence : toutes les communautés gèrent le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'environnement, la petite enfance, la culture et le sport de façon un peu différenciée parfois. D'autres compétences sont exercées uniquement sur certaines communautés, des choix seront donc à faire : les étendre à l'ensemble du territoire ou les transférer aux communes avec une neutralité financière (attribution ou versement d'une compensation financière fixée au vu des coûts annuels constatés sur les années antérieures).

D'un point de vue règlementaire la communauté d'agglomération devra prendre en charge de façon obligatoire le développement économique, l'aménagement de l'espace (urbanisme et transport, la politique de l'habitat et de la ville, la gestion des milieux aquatiques, l'accueil des gens du voyage, la

collecte des déchets et à compter du 1^{er} janvier 2020 l'eau et l'assainissement.

Elle devra en outre exercer au minimum 3 compétences optionnelles parmi les 5 suivantes : voirie - lutte contre la pollution - culture et sport - action sociale - gestion de maisons de services au public. Enfin elle pourra exercer des compétences facultatives au choix des élus et des besoins du territoire. Les années 2016 et 2017 seront des années de dialogue, clarification et choix des domaines d'intervention.

La nouvelle communauté d'agglomération est une personne de droit public et sa création entraîne bon nombre de modifications. Tout d'abord le nombre d'élus communautaires sera réduit, pour notre commune il passera de 3 à 2 (élection par les élus municipaux parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour). Les délégués communautaires procéderont ensuite à l'élection du Président et de 15 Vice-Présidents.

Une journée fondatrice a été organisée le 23 avril réunissant tous les conseillers communautaires et du personnel des 5 intercommunalités + Broons Mégrit et Yvignac. 8 ateliers de travail reprenant les différentes compétences ont été organisés où chacun a pu s'exprimer, échanger sur des expériences et apporter sa pierre à l'édifice. Cette journée a permis à chacun de mieux connaître son territoire et les hommes et femmes qui le composent.

Outre les compétences et la gouvernance de nombreuses questions se posent quant à la fiscalité. En effet, les régimes fiscaux ne sont pas identiques sur tout le territoire et les taux d'imposition sont différents également. Une uniformisation devra être trouvée tout en limitant au maximum l'augmentation des impôts.

Une analyse financière sera nécessaire pour mettre en adéquation les ressources financières avec le projet de territoire. Une solidarité financière s'impose entre la communauté d'agglomération et les communes : sa santé financière est liée à la santé financière de ses communes.

C'est un vaste chantier qui attend les élus. Ils doivent trouver le bon équilibre pour le meilleur service aux concitoyens.

Suzanne LEBRETON,
Vice-Présidente Dinan Communauté



SOS
PLOMBIER CHAUFFAGISTE
NEUF & RÉNOVATION
Entretien dépannage chaudières gaz fioul
Ramonage tout conduit
06 71 02 32 66
M. MARTIN Damien
22100 TRÉLIVAN TÉL. 02 96 83 52 15
24h/24
7j/7

BOULANGERIE PÂTISSERIE
Damelincourt

Horaires d'ouverture
Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 7h00 à 13h00
et de 15h00 à 20h00
Samedi
de 7h30 à 13h00
et de 16h00 à 20h00
Dimanche
de 7h30 à 13h00
Fermé le mercredi

12 rue du Centre - 22100 TRÉLIVAN
Tél. 02 96 05 94 20

SIMONE ROUSSIN A FÊTÉ SES 103 ANS LE 7 FÉVRIER ENTOURÉE DE SA FAMILLE

Simone est née le 7 février 1913 à Saint-Juvat. Elle a vécu de nombreuses années à Trévron où elle s'est installée avec son époux Eugène. De cette union sont nés quatre enfants : Claude, Paul, Christiane et Danielle. Après une vie bien remplie, elle réside depuis quelques années chez sa fille Dany, Résidence des Korrigans.



Elle est très entourée par sa grande famille mais aussi les infirmier(ières) et auxiliaires de vie, Stéphanie, Emilie, Virginie, Max et Zou qui lui permettent de rester à domicile.

Le maire Claude LE BORGNE et moi-même avons souhaité être présents le dimanche 7 février pour souhaiter un heureux anniversaire à Simone et lui offrir une composition florale et des chocolats.

Merci à toute la famille pour leur chaleureux accueil.

Annie RAULT, Adjointe aux affaires sociales



DÉPART À LA RETRAITE DE M^{ME} DOMINIQUE RENAULT

Le samedi 23 avril, à la salle Hélène Boucher,

- Les personnels actifs et retraités,
- Les membres du CCAS,
- Les bénévoles de la bibliothèque,
- Les élus,

se sont réunis, en la présence de la famille de M^{me} Dominique RENAULT, pour fêter son départ à la retraite. Après 29 ans passés à l'entreprise CHRÉTIEN à Quévert, et 3 années au service remplacement du Centre de Gestion des Côtes d'Armor, Dominique RENAULT a rejoint le secrétariat de mairie le 1^{er} février 2007.

J'ai eu le privilège, de présider cette cérémonie et de féliciter la récipiendaire, au nom de tous les Trélivannais pour les 9 années passées à la commune.

A l'issue de la cérémonie, fleurs et cadeaux lui ont été offerts, tant par ses collègues que par la municipalité.



Les élus présents l'ont félicitée pour son sens du service public et sa participation active aux travaux du CCAS dont elle avait la charge au secrétariat de mairie.

Il lui a été souhaité par tous, une bonne et longue retraite avec sa famille et ses amis.

Depuis le 4 avril, M^{me} Sylvie PIGEON, adjointe administrative, a pris ses fonctions au secrétariat aux côtés de Dominique TESSIER et Catherine LE BONHOMME.

Le Maire, Claude LE BORGNE



CONCOURS DES MAISONS FLEURIÉS

RÈGLEMENT

CYCLE DE TROIS ANNÉES CONSECUTIVES

Tableau d'honneur : avoir été classé 1^{er} pendant 3 années consécutives.

Prix d'honneur : avoir été classé 1^{er} pendant 2 années consécutives.

1^{er} prix : après avoir obtenu le tableau d'honneur, les concurrents seront déclarés hors concours pour une durée de deux ans.

CATEGORIES :

- **1^{ère} catégorie** : jardin fleuri et (ou) décor floral visible de la voie publique avec une grande surface d'espace vert (pelouse, plantation diverses).
- **2^{ème} catégorie** : façade fleurie (balcon, terrasse, mur, fenêtre) avec (et ou) petit jardin fleuri et surface moyenne d'espace vert.
- **3^{ème} catégorie** : façade seule fleurie (balcon, terrasse, mur fenêtre) et petit jardinet.

(Vous trouverez le bulletin d'inscription, page 33)

COMITÉ LOISIRS ET CULTURE TRÉLIVANNAIS (CLCT)

Suite à l'assemblée générale du 16 février 2016, l'association du Comité des œuvres culturelles et sociales (COCS), a été renommée. Désormais cette association s'appelle : **Comité Loisirs et Culture Trélivannais (CLCT)**.

Cette association a pour objet d'organiser :

- des manifestations culturelles et de loisirs sur la commune de TRELIVAN ;
- d'accompagner les diverses manifestations communales ;
- de favoriser par ses actions, des liens intergénérationnels.

Le bureau est composé de :

Président :	Michel PELHATRE
Vice-Président :	Michel MORFOUACE
Secrétaire :	Fabienne AMBROISE
Secrétaire Adjoint :	Yannick GUILLEMER
Trésorière :	Marie-Claire BOTREL
Trésorière Adjointe :	Marie-Hélène GAUTIER.

Le Comité organisera sa prochaine festivité le 13 juillet pour le repas « MOULES-FRITES ».

Marie-Claire BOTREL, *Trésorière*

TOUS ENSEMBLE POUR FÊTER LA PRISE DE LA BASTILLE

Le Comité Loisirs et Culture Trélivannais organise le 13 Juillet à partir de 19h une soirée :

MOULES FRITES*

suivie d'un **BAL POPULAIRE** - Salle Clément ADER.

Rendez-vous vers 23h15 pour admirer ensemble le traditionnel FEU D'ARTIFICE, offert par la municipalité. Le spectacle intitulé les «années 80», promet de vous en mettre plein les yeux...et les oreilles !

* **Repas 10 € comprenant :**

Kir
Moules ou Jambon Frites
Fromage - Dessert - Café
(boisson non comprise)

Vente des cartes à la mairie, à la boulangerie Damelincourt et au bar « Le Trélivan »

Marie-Claire BOTREL, *Adjointe à l'animation communale*

71^e ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DU 8 MAI 1945



Très peu de monde a assisté à la commémoration du 8 mai 1945, jour de la capitulation définitive de l'Allemagne nazie, au terme de près de cinq années de conflit.

En présence des porte-drapeaux, Monsieur le Maire, Claude LE BORGNE, accompagné de M^{me} Lydie SILARD, représentante de l'amicale laïque, et de M. Michel PELHATRE, élu, ont déposé deux gerbes au monument aux morts. Il s'en est suivi une minute de silence et la lecture du message de Monsieur Jean-Marc TODESCHINI, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la mémoire.

A la suite de cette cérémonie, Monsieur le Maire, le Conseil Municipal invitaient les participants à partager le verre de l'amitié.

Marie-Claire BOTREL,
Adjointe à l'animation communale

Accueil de Loisirs sans Hébergement



Pour le plus grand plaisir des enfants, l'accueil de loisirs de Trévilan sera ouvert du mercredi 6 juillet au vendredi 29 juillet 2016, dans les locaux de la garderie périscolaire. Il fonctionnera du lundi au vendredi de 9h à 17h. Une garderie sera mise en place gratuitement de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.



● Loisirs

Des activités pour tous les enfants de 4 ans à 13 ans : activités créatives, sportives, culturelles, jeux, piscine, plage et de nombreuses belles surprises à découvrir. Un mini-camp accueillant 20 enfants sera organisé à Lancieux du 18 au 22 juillet pour les enfants de 9 à 13 ans.

● Encadrement

Vos enfants seront confiés à 6 animateurs titulaires du BAFA, SB, et AFPS, dans le respect de la réglementation Jeunesse et Sports et à 3 animateurs stagiaires BAFA.

● Renseignements et inscriptions en MAIRIE Tél. 02 96 39 16 31

Possibilité d'inscrire vos enfants à la journée ou à la semaine. **L'enfant ne sera admis au centre qu'après inscription auprès de la Mairie. Lors de cette inscription, merci de communiquer au secrétariat votre numéro d'allocataire CAF.**

● Equipe d'encadrement

Directrice : PIEVACHE Marie-Noëlle.

Animateurs/trices : ALLORY Pauline, CHAPON Gwénaëlle, CONSTANT Florence, FRABOULET Arnaud, GUEMARD Killian.

Stagiaires BAFA : LE FLAHEC Pauline, GODARD Floriane, POPINEAU Julie.

Quotient familial	Tarif journée		Mini camp	
	Commune	Hors Commune	Commune	Hors Commune
0-512	6,10€	7,30€	8,50€	9,70€
513-900	10,10€	12,10€	12,50€	14,50€
900-1500	12,60€	15,10€	15,00€	17,50€
>1500	14,60€	17,10€	17,00€	19,50€

Marie-Claire BOTREL,
Adjointe et responsable ALSH.

ETAT CIVIL

Naissances

- Le 21 janvier : **Nino RICKARD**, 9 rue des Cormorans
- Le 28 janvier : **Izia MIRIEL**, 3 La Lande du Poirier
- Le 22 février : **Léa MARCHIX**, La Rivonnais
- Le 03 mars : **Mathéo RÉHEL**, 2 Le Hameau de la Lande du Grand
- Le 26 mars : **Sacha LECHEVESTRIER**, 8 rue des Sternes
- Le 30 mars : **Amandine COMMEUREUC GRUMELON**, 15 cité du Bourg
- Le 03 avril : **Enzo MALVAUT**, Le Gassay
- Le 08 avril : **Raphaël DESHAYES**, 1 route de Caulnes
- Le 19 avril : **Lizéa COMMUNIER**, 7 La Porte Grissault



Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux nés et toutes nos félicitations aux parents.

Décès

- Le 29 décembre 2015 : **Patrick MARCHIX**, La Ville es Rolland
- Le 10 janvier 2016 : **Marie-Paule LECLERC** née DAUGAN, 10 cité du Bourg
- Le 22 janvier 2016 : **Roger COSSON**, 38 rue Blériot
- Le 26 février 2016 : **René BODIN**, 39 allée Surcouf
- Le 1^{er} mars 2016 : **Louis LARUE**, La Guerche
- Le 05 avril 2016 : **Joseph MORVAN**, La Sevestrais
- Le 10 avril 2016 : **Adrienne GICQUEL**, née GUIHOT, Les Hauts-Champ
- Le 10 mai 2016 : **Viviane DAR COURT**, née LABBÉ, 23 le Rocher



Nous présentons aux familles nos condoléances attristées.

VIF SUCCÈS AU 12^{ème} SALON DES ARTISTES

Les 5 et 6 mars, les visiteurs de plus en plus nombreux, sont venus à la salle Clément ADER pour découvrir les œuvres des 30 artistes présents. Dix résident à TRELIVAN : il s'agit de **BULARD Guy** (peinture figurines), **BREMONT Pascale** (peinture acrylique), **FAIRIER Pascal** (peinture acrylique), **GODEC Yvette**, (peinture à l'huile), **KINGS Douglas** (Tourneur sur bois), **LAVALLEE Nicole** (peinture acrylique), **LEGAL Julie** (peinture), **LEGUAY Michel** (bonsaïs), **PEURIEN Thierry** (peinture à l'huile), **SARTIAUX Maurice** (peinture). Un grand nombre de peintres sont fidèles à ce salon créant un lieu d'échange privilégié entre amateurs et professionnels.

Toutes nos félicitations à **Julie LE GAL**, artiste peintre amateur, qui a osé faire sa première exposition dans sa commune.

Le public a pu contempler la qualité des créations artistiques et la diversité des techniques utilisées.

Les élèves de l'école Jean FERRAT ont participé en exposant leurs dessins sur le thème « La Joconde dans tous ses états », les « Champs de Tulipes » de Monet.

La nappe dressée pour le vernissage d'une longueur de 8 mètres a été magnifiquement décorée par les enfants de la garderie.



Le personnel communal (ATSEM), Cathy ANDRIEU bénévole et les enfants des temps d'activités périscolaires (TAP), ont réalisé un travail extraordinaire sur le thème de la fête foraine.

Le vendredi après-midi, les bambins ont été surpris, en découvrant leurs ouvrages exposés : un manège, une grande roue et la roue de la fortune.

La municipalité, le public, ont été émerveillés par la qualité et la beauté de leur travail.

Les parents d'élèves sont venus nombreux découvrir les réalisations de leurs enfants tout au long du week-end.

Les artistes les « Amis du Val Drouet » (ateliers peintures et photos) ont su, eux aussi, faire preuve d'imagination.

Ce salon est une manifestation importante dans la vie culturelle de la commune que les membres de la commission culture ont toujours un grand plaisir à organiser.



Voici le palmarès :

● Catégorie peintres :

1^{er} prix attribué à Pierre FERRETTE (Pluduno) ;

le 2^{ème} prix à Marie-Annick GUILLAUME (Vildé-Guingalan) ;

le 3^{ème} prix à Françoise LIEVREMONT (Languedias).

● Catégorie autres artistes : Douglas KINGS (Trélivan)

Tous ont reçu un bon d'achat offert par la municipalité.

La réalisation de l'affiche a été financée par les commerçants de Trélivan. Il s'agit de :

- Bar à Bières, Snack - RDV CARLINGUE
- Boucherie MANIVEL
- Boulangerie DAMELINCOURT
- Pizzeria « L'APPALOOSA »
- Salon de coiffure « Aux reflets d'AURORE »
- Salon de Coiffure « L'atelier d'INGRID »
- Supérette Vival

Nous les remercions chaleureusement.

Marie-Claire BOTREL, Adjointe à la Culture

BIENVENUE AU CLUB INFORMATIQUE L'IMAGIN'R

Jean-Luc FOURE, Jean-Pierre LECHEVRESTRIER, Patrice MANIVEL, trois jeunes retraités de la BNP Paribas, ont eu la très bonne idée de venir partager leur savoir et leurs compétences au service des autres, à la Bibliothèque l'Imagin'R.



La municipalité est heureuse de voir naître ce nouveau club, celui-ci va permettre d'animer et de valoriser la salle d'informatique.

Ce lieu mis à disposition de tous les adhérents depuis l'inauguration de la bibliothèque municipale, le 2 novembre 2013, a été très peu fréquenté. Le Club informatique l'Imagin'R a pour objectif de permettre aux abonnés d'échanger et de partager des connaissances par la découverte des nouvelles technologies d'information et de communication.

Différents thèmes sont abordés à la demande des « élèves ». Trois sessions regroupant 4 personnes ont déjà commencé les mardis 2 février, 5 avril et 17 mai. La prochaine session débutera après les vacances d'été. Les séances ont lieu le mardi de 9h30 à 12h.

Pour bénéficier de ces cours, il faut être abonné à la bibliothèque.

Ne tardez pas à vous inscrire en mairie pour les sessions du deuxième semestre, les places sont limitées. Un grand merci à nos 3 animateurs bénévoles, pour leur investissement et leur dévouement pour notre commune.



Marie-Claire BOTREL, Adjointe à la Culture

1^{ÈRE} ÉDITION DE LA JOURNÉE CITOYENNE À TRÉLIVAN

TRÉLIVAN

1^{ÈRE} ÉDITION



Journée Citoyenne



TRÉLIVAN

Samedi
28 mai 2016

de 8h30 à 17h
Rendez-vous à la salle Hélène Boucher



Agir ensemble pour
notre cadre de vie

Pourquoi ?

C'est l'occasion pour tout habitant volontaire de **devenir acteur pour le bien commun**, accompagnés des élus qui retissent ainsi les **liens forts** avec leurs concitoyens. Cela permet de fédérer toutes les énergies positives autour des valeurs de **civisme, de respect et de partage...** L'organisation de cette journée permet de renouer les liens sociaux. **Le bien-vivre à TRÉLIVAN est l'affaire de tous.**

Pour qui ?
Tous les habitants volontaires, quels que soient leurs âges
et leurs compétences, sont les bienvenus !

Comment participer ?

Il vous suffit de choisir **l'activité qui vous intéresse** et de compléter le coupon-réponse **page 33**, à renvoyer ou à déposer en Mairie. Des sandwiches sont prévus le midi ainsi que des galettes saucisses le soir.



BIBLIOTHÈQUE L'IMAGIN'R



« *La lecture, une porte ouverte sur un monde enchanté* », disait François Mauriac.

Alors, n'hésitez pas à pousser celle de la bibliothèque « L'Imagin'R ». Pour le prix d'un livre de poche vous aurez droit à un abonnement d'un an pour toute la famille (abonnement gratuit si vous êtes nouveau dans la commune). Vous découvrirez un endroit calme et agréable tenu par des bénévoles qui ne le sont pas moins et avec qui il est bon de papoter un moment. En plus d'un accueil sympa, nous vous proposons un choix de livres de plus en plus large grâce à nos achats réguliers. Les bons romans ne manquent pas et chacun y trouvera son bonheur, n'en doutons pas.

« *Entrez et faites un pas dans
L'Imagin'R... pour rêver.* »

Plusieurs de nos adhérents n'ont pas renouvelé leur cotisation en janvier et leur abonnement n'est, maintenant, plus valide. Mais, comme il n'est jamais trop tard, un simple passage en mairie avec votre carte lecteur suffira pour revenir bien vite parmi nous. Pensez-y !

Bienvenue à nos futurs abonnés et merci à nos « anciens » lecteurs pour leur fidélité. A bientôt !

Les bénévoles

Durant ce premier trimestre, les murs de la bibliothèque ont été enjolivés par les tableaux de Elodie LEJAS, artiste peintre amateur. Nous avons découvert et admiré, une exposition de toiles peintes à l'acrylique sur le thème de la « Femme ».



ECOLE JEAN FERRAT

Les classes de petites sections et de moyennes sections ont la chance de rencontrer cette année, dans le cadre de leur projet de l'année sur les différents sens, l'artiste Sophie de So Cocoon.

Les CP et les CE1 sont allés à la Ferme d'antan à Plédéliac. Ils ont appris à faire de la bouillie de blé noir et des galettes. Ils ont préféré la dégustation de galettes. Ils ont vécu une journée à la ferme comme en 1920 avec Klervi et Stéphanie, les animatrices..



Dans le cadre d'un projet sur l'eau, ses cycles et ses usages, les élèves de la classe de CE2-CM1 ont bénéficié de l'intervention de Jean-François Châtelet de la Maison de la Rance de février à avril. Cette animation comportait 2 demi-journées en classe ainsi qu'une journée sur le terrain. À cette occasion, les élèves ont visité l'usine de traitement d'eau potable de Bobital et les lagunages de Saint Carné.

La journée s'est terminée par une pêche dans un ruisseau pour vérifier la bonne qualité de l'eau. Le but de ce projet était de sensibiliser les élèves à la préservation de l'environnement.



Retour dans le passé, en 1930 pour les élèves de CM...



Les 58 élèves de CM ont pu constater par eux-mêmes les changements entre l'école de 1930 et celle de 2016. Ils se sont rendus pour cela au musée de l'école à Bothoa près de St Nicolas du Pélem.

Ils ont effectué 4 kms à pied évidemment et ce à travers les chemins creux bien humides jusque la classe où les attendait un maître de cette époque. La discipline, la rigueur et surtout l'écoute étaient tout un art... et gare à celui qui en dérogeait ! Morale, écriture à la plume Sergent major et ... exemple de punitions de l'époque au programme ! Heureusement que le « repas » d'époque a permis à tous de reprendre des forces !



Le « repas » apprécié



...ou non !!

L'équipe enseignante

Une journée porte ouverte sera effectuée le lundi 13 juin à 16 h 45 pour une visite de l'école Jean Ferrat et des services municipaux (cantine et garderie).

Pour les nouveaux élèves, notamment ceux nés en 2013, pensez à inscrire vos enfants à la mairie.

Le directeur, Philippe LE DREZEN



Parents de l'école Jean Ferrat

Vous êtes cordialement invités le **mardi 5 juillet** - jour des vacances - à partir de 16h30 à un goûter avec présentation rétrospective des activités TAP de l'année scolaire 2015-2016.

Prenez date...

Suzanne LEBRETON,
Adjointe aux affaires scolaires

DINAN TAXI
VOUS CHANGE LA VIE!
06 62 65 34 66

- Transports médicaux conventionnés
- Déplacements professionnels
- Itinéraires touristiques

Estimez votre course taxi en ligne sur www.dinantaxi.fr

HOME POSE
Construction/Extension/Menuiserie int. ext./Plâtrerie

David DA SILVA
Stéphanie SIFFLET
homepose@yahoo.fr
Devis gratuit

07.60.67.22.11
06.43.50.61.99

20 rue du Clos Neuf
22100 TRELIVAN

CALENDRIER DES FÊTES 2016

	Dates	Manifestations
MAI	Samedi 21 Dimanche 22 Dimanche 22 Samedi 28 Dimanche 29	Courses Motos Courses Motos Fin de saison Foot (Maison des sports) Journée citoyenne Fêtes des Mères (Salle d'honneur de la Mairie)
JUIN	Samedi 4 et Dimanche 5 Jeudi 16 Vendredi 17 Samedi 27 Dimanche 26	Fête des voisins Genêts-Bruyères-Korrigans (Salle Hélène Boucher) Grillades party - Club des Amis du Val Drouet (Salle Hélène Boucher) Repas Fleur de Blé Noir (Salle Clément Ader) Kermesse Ecole Jean Ferrat Vide-greniers Société de chasse (Salle Hélène Boucher)
JUILLET	Samedi 2 Mercredi 13 Samedi 23 Jeudi 28	Concours de pétanque Club des Amis du Val Drouet (Parc du Val Drouet) Bal et Feu d'artifice Comité Loisirs et Culture Trélivannais + repas (salle Clément Ader) Concours de pétanque - Anciens Combattants Soirée A.L.S.H (salle Clément Ader)
AOÛT	Samedi 13	Concours de pétanque de l'A S T

Prenez date : Repas des aînés le dimanche 16 octobre à la salle Clément Ader.

ASSOCIATIONS DE TRÉLIVAN

NOMS	PRÉSIDENTS	ADRESSES	TÉLÉPHONE
A.S .TRELIVAN	PANNIER Guillaume	23 les jardins de la Noé Verte - 22100 LEHON	06.19.74.98.44
AMICALE ANCIENS COMBATTANTS	COUSTE Claude	8 Bougault 22100 - 22100 TRELIVAN	02.96.39.29.43
FNACA	LEROY Michel	Impasse Bois le Rault - 22100 BOBITAL	02.96.83.55.54
AMICALE DU PERSONNEL	SILARD Lydie	4 lotissement Bougault - 22100 TRELIVAN	02.96.39.16.31
LES AMIS DU VAL DROUET	BLONDEL Jean- Pierre	35 lotissement Vaucouleurs -22100 TRELIVAN	02.96.85.94.38
AMICALE LAÏQUE	GUEGUEN Evelyne	9 La Douettée - 22100 TRELIVAN	02.96.85.21.86
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES ECOLE MOSAÏQUE	BALLE-DANIEL Nicolas	16, rue de Guinefort - 22100 LEHON	06.95.22.21.94
SOCIETE DE CHASSE	LELOUS Gilles	8 La Pouldais - 22100 TRELIVAN	02.96.85.16.05
VTT-CYCLO TRELIVAN	LEBRET Patrick	24 résidence des Korrigans - 22100 TRELIVAN	02.96.39.73.09
ASSOCIATION GENÊTS-BRUYÈRES-KORRIGANS	LEBON Jacqueline	61 résidence des Genêts - 22100 TRELIVAN	02.96.39.63.68
TRELIVAN ANIMATION	FAIRIER Bernard	La Sevestrais - 22100 TRELIVAN	02.96.39.56.17
FLEUR DE BLE NOIR	LEMONNIER Marie	L'Ecotay - 22100 TRELIVAN	02.96.39.40.02
COMITE LOISIRS ET CULTURE TRELIVANNAIS	PELHATRE Michel	10 lotissement Vaucouleurs - 22100 TRELIVAN	02.96.39.76.27
GYMNASTIQUE FEMININE	BREGENT Corinne	5 rue des Sources - 22100 SAINT-CARNÉ	06.12.64.18.69
A.S.T ECOLE DE FOOT	LUCAS Yann	16 lotissement du Plan d'Eau - 22100 TRELIVAN	02.96.39.60.83
CLUB MOTOS	MARIN Jean-Luc	2 rue des Nénuphars - 35400 SAINT-MALO	06.75.83.64.18
COMITE DE JUMELAGE	COLAS André-Yves	2 lotissement Bougault - 22100 TRELIVAN	02.96.85.03.13
ASSOCIATION TELETHON TRELIVAN	LECHEVESTRIER Jean	18 Le Tertre - 22100 TRELIVAN	02.96.85.11.23
ASSOCIATION FAIRE PLAISIR	LOYER Roland	La Peuvrie - 22100 TRELIVAN	06.24.30.37.49

Le transport haut de gamme accessible à tous
Secteur : Trélivan, Brusvily, Dinan et périphérie
* Transports prestigieux hôtels, restaurants, boîtes de nuit
transports touristiques à la demande

06-98-84-21-46

* Sur réservation au préalable
** D.T Prestige est une activité de DamienTaxi SASL

D.T. Prestige
by Damien-taxi

Damien Taxi

24h/24 et 7j/7

Pour plus d'infos, contactez-nous au
06 98 84 21 46

Minibus jusqu'à 8 places
Nouvelles Boîtes de Nuit,
Aéroports et Gares
TRELIVAN

LES AMIS DU VAL DROUET

Association anciennement désignée sous le nom du « club du 3^{ème} âge de Trélivan »



L'assemblée générale de l'association a eu lieu le dimanche 3 avril à la salle Clément ADER.

Pour cette occasion, 108 adhérents étaient présents ou représentés sur un total de 143 membres à jour de cotisation pour la saison en cours.

Le compte-rendu d'activité, le rapport financier et la modification des statuts (nom et composition du conseil) ont été approuvés à l'unanimité. Les deux membres sortants qui se représentaient en compagnie d'une troisième candidate à l'élection au conseil d'administration, ont été élus et réélus pour une période de trois ans. Notre conseil est aujourd'hui composé de 11 membres et le bureau constitué comme suit :

- **Présidence** : Jean-Pierre BLONDEL – **Vice-présidence** : Colette BERNABE
- **Secrétariat** : Claude HERVE
- **Trésorerie** : Yvette RADOUX
- **Autres membres** : Jacky BAILLEHAICHE, Marianne BLONDEL, Huguette BOSBATY, Christiane ELTER, Josiane LE BROZEC, Jean-Pierre LEROUX, Christine MARTIN.



Ce même jour, le club, né en 1976, a fêté son 40^{ème} anniversaire avec un repas préparé par le traiteur «Le Chêne au Loup» où animations et loterie sont venues compléter ce moment festif.

Nous remercions chaleureusement tous les adhérents qui s'intéressent à la vie de notre association ainsi que les bénévoles qui, par leur action, ont contribué à la réussite de cette manifestation.



Depuis le début de cette année ont eu lieu :

- **7 janvier** : 120 personnes sont venues déguster la galette des rois accompagnée du pot de l'amitié offerts par l'association,
- **30 janvier** : 24 équipes ont participé au concours d'aluette,
- **6 & 7 mars** : présence de la section « art & image » au salon des artistes,
- **18 mars** : concours de belote qui a réuni 168 compétiteurs,
- **18 avril** : sortie photo animalière à la Bourbansais,
- **2 mai** : intervention de Madame Audrey DEFOLIN (artiste peintre) au sein de l'atelier peinture.



Evénements à venir :

- **30 mai** : pique-nique de fin de saison des ateliers « art & image » au parc du Val Drouet,
- **16 juin** : repas champêtre (voir affichage au foyer des aînés),
- **30 juin** : sortie « une journée à Ploumanac'h »,
- **2 juillet** : concours de pétanque,
- **8 & 12 juillet** : les amis du Val Drouet reçoivent les enfants du centre de loisirs ... dessin, peinture, jeux de société, pétanque seront au programme.
- **14 au 20 septembre** : voyage en Andorre.

Rappel des activités hebdomadaires :

- **Lundi de 14h00 à 17h00** : photographie numérique (animateur Jean-Luc CLESSIN). Ouverture d'un atelier photomontage en octobre (animateur Philippe LATTE).
- **Mardi et vendredi de 14h00 à 18h00** : jeux de société, pétanque.
- **Mardi de 14h00 à 18h00** : peinture (animatrice Monique ROUX),
- **Vendredi de 14h00 à 18h00** : tableaux 3D (animatrice Christine MARTIN) et/ou selon les dates scrapbooking (animatrices Christine RONSIN et Evelyne GONZALEZ).



D'autres activités pourront être mises en place en fonction des besoins exprimés et des possibilités d'animation.

Le président, Jean-Pierre BLONDEL

AMICALE des ANCIENS COMBATTANTS et VICTIMES de GUERRE de TRELIVAN

Le samedi 27 février s'est déroulée l'assemblée générale de l'amicale. En préambule, une minute de silence a été observée en mémoire des adhérents décédés au cours de l'année écoulée, dont le vice-président Roger COSSON. Le bilan financier présenté par le trésorier Jean-Marie DESCAMPS met en évidence un budget en équilibre à l'image de celui présenté en 2014.

L'effectif des membres de l'association s'élève à 28. Chaque année, malheureusement, celui-ci est en diminution.

Pour 2016, les activités sont un peu moindres :

● **Le samedi 23 Juillet**, concours de pétanque au parc du Val Drouet à 14 heures.

● Le remplissage d'un car lors d'une sortie touristique devenant de plus en plus compliqué, la promenade de 2016 est remise en question.

● **Le 11 novembre**, rassemblement patriotique au monument aux morts à 11 heures, afin d'honorer la mémoire de nos disparus.

A l'issue du vin d'honneur offert par la municipalité salle Clément Ader, se déroulera le repas des anciens combattants, repas ouvert à tous.

Inscriptions auprès du président Claude COUSTE au 02 96 39 29 43.

● **Composition du bureau :**

Président d'honneur : M. LEDAGUENEL Marie-Joseph

Président : M. COUSTE Claude

Vice Président : M. DESCHAMPS Marcel

M. COUSTE et M. MORIN sont reconduits dans leurs fonctions.

Le Trésorier, Jean-Marie DESCAMPS

GYMNASTIQUE FEMININE

L'année sportive se termine, il est donc temps de préparer la nouvelle saison.

Les cours, adultes comme enfants, se déroulent à la salle Clément Ader (salle des fêtes du bourg), et sont assurés par des animatrices diplômées. Le club est affilié à l'EPMM.

● **Les cours adultes se déroulent :**

- Le mardi de 14h00 à 15h00, plutôt axé gym douce;
- Le jeudi de 20h15 à 21h15, plutôt axé gym d'entretien.

● Les cours enfants seront modifiés de la façon suivante :

- Le cours des 5-6 ans est supprimé, suite à un effectif trop faible cette année. Les cours seront donc organisés ainsi :
- De 14h15 à 15h00 pour les 4 ans. Les enfants de 5 ans seront acceptés ;
- De 15h15 à 16h00 pour les 3 ans.

Le nombre de place étant limité, les préinscriptions se feront lors du forum des sports (les 10 et 11 septembre). Les enfants préinscrits seront prioritaires au moment des inscriptions.

● Le tarif de la cotisation est inchangé par rapport à celui de 2015, à savoir :

- 70€ par adulte (donnant accès aux 2 cours adulte) ;
- 75€ par enfant.

● Il est possible de prendre une licence « famille », valable pour l'inscription d'un adulte et d'au moins un enfant. Le tarif est alors dégressif en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Le prix de la cotisation est le même pour une personne de Trélivan que pour une personne extérieure à Trélivan. Les modes de paiements possibles sont : les chèques, l'argent liquide, les coupons sport et les chèques vacances. Les chèques peuvent être encaissés en plusieurs fois. Pour cela, donner tous les chèques lors de l'inscription, en précisant la date d'encaissement au dos de chaque chèque. Les inscriptions se font le jour du cours.

- Les deux premières séances sont gratuites.
- Fournir aussi un certificat médical
- La reprise des cours se fera la semaine 37, soit à compter du **mardi 13 septembre 2016**.
- Pour plus de renseignements, ou pour une préinscription, venez-nous voir lors du **forum des sports qui aura lieu les samedi 10 septembre 2016 (de 10h à 18h) et dimanche 11 septembre 2016 (de 10h à 13h) à la salle Omnisport (salle du Nemée) de Dinan.**



● **Si vous avez envie de faire un peu de sport dans une ambiance chaleureuse et détendue, n'hésitez pas, rejoignez-nous !**

La Présidente, Corinne BREGENT
Tél : 06 12 64 18 69

ASSOCIATION GENETS-BRUYERES-KORRIGANS

Suite à l'assemblée générale du vendredi 5 février 2016

COMPOSITION DU BUREAU 2016

PRESIDENTE : Madame LEBON Jacqueline

VICE - PRESIDENTS : Monsieur LEBRET Patrick
Monsieur BOURGES André

TRESORIER : Monsieur BOHIC Yves

TRESORIERE ADJOINTE : Madame WACHHOLTZ Michèle

SECRETAIRE : Madame VANNIER Michelle

SECRETAIRE ADJOINTE : Madame BUREL Yvonne

Membres : BERNABE Colette, BOULOU Gisèle, QUILLIEN Madeleine,
HOUITTE Annick, CRESSON Martine, CHOQUET Yvonne, GUERIN
Andrée, ODION Hervé, BUREL Henri et LEPLAN Gilles.

La présidente, Jacqueline LEBON



FLEURISSEMENT DU QUARTIER

Achat de fleurs et plantations dans les jardinières au mois de mai.

SORTIE DIMANCHE 15 MAI DANS LE PAYS DE FOUGÈRES

Une sortie a été organisée à Fougères : promenade en petit train, visite guidée du château. Certains ont randonné dans la forêt de Fougères pendant que d'autres découvraient le parc botanique de Haute Bretagne.



MARCHE MENSUELLE TOUS LES 3^{ÈME} DIMANCHE DE CHAQUE MOIS (sauf juillet et août)

Départ à l'abri bus du quartier

Le lieu sera indiqué dans la presse le samedi

Renseignements :

Hervé ODION 02 96 39 61 90

GYM
SALLE HÉLÈNE BOUCHER
REPRISE DE LA SECTION GYM DEBUT
SEPTEMBRE. RENSEIGNEMENTS :
MADELEINE QUILLIEN
02 96 39 63 58

LE PARTAGE DU SAVOIR
TOUS LES MERCREDI DE 19H30 H À 22 H
SALLE HÉLÈNE BOUCHER
CARTONNAGE, COLLAGE ET DIVERS
OUVERT À TOUS
RENSEIGNEMENTS :
YVONNE BUREL 02 96 39 61 09

VIDE GRENIER

DIMANCHE 11 SEPTEMBRE 2016

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

Quartier de la Barrière terrain des sports du Rocher
route de Broons à partir de 7h30

Tarif : 2 € le mètre

Inscription pour le 07/09/2016 dernier délai

M^{me} LEBON Jacqueline

61 Résidence des Genêts 22100 TRELIVAN - Tél : 02.96.39.63.68

M BOHIC Yves

74 Résidence des Genêts 22100 TRELIVAN - Tél : 02.96.39.61.53 ou
06.87.55.03.13 - Mail: bohic.yves2@wanadoo.fr



CLUB VTT/CYCLO TRELIVAN



Dimanche 24 avril, 411 vététistes, 100 cyclistes et 210 marcheurs ont répondu à l'invitation du club VTT-Cyclo de Trélivan qui organisait sa 18^{ème} randonnée. Les circuits de 27, 37, 44 et 56 km en bord des étangs du Val et du pont Ruffier furent appréciés par les amis du tout terrain.

Nouveauté 2016 : deux parcours de 55 et 77 km en direction de Pléné-Jugon où sur le chemin de retour, les cyclotouristes avaient le vent de face !! Quant aux marcheurs avec ou sans bâtons, en groupe, en famille ou seul, chacun a pu apprécier à son rythme, les différentes couleurs de printemps aux chants des oiseaux, sur les 8, 12 ou 14 km de circuits balisés.

De retour, au cours du casse-croûte, les commentaires allaient bon train dans une ambiance conviviale sur l'organisation de cette matinée et plus particulièrement sur l'arrivée des cyclotouristes dans la randonnée de TRELIVAN qui devient une référence dans le pays de Dinan.

Nous remercions les propriétaires pour les accès et l'accord de passage uniquement pour cette matinée. Nous adressons également nos remerciements aux différents partenaires et à la municipalité pour l'accès à la cour de l'école Jean Ferrat, la mise à disposition de matériel et du point lavage.



Les membres du club seront heureux de se retrouver en juin pour un pique-nique familial. En attendant, le planning des randonnées du tout terrain ou de la route est établi pour découvrir d'autres horizons chez nos amis participants en complément des épreuves cyclotouristes caritatives et cyclosporives de la région.

Les clubs les mieux représentés :

VTT : Créhen,

Route: Pleurtuit.

Pédestre : **Le plus âgé** : GENEVIÈVE Fernand, Trélivan

La plus jeune : Mélissa BOUEXIÈRE, Trévron

VTT : **Le plus âgé** : René DAGNICOURT, Pleurtuit

Le plus jeune: Kévin MARTIN de Vildé et Arthur COMMEUREUC de Plélan

Route : **Le plus âgé** : René BITTORÉ de Trélivan.



Pour le bureau,
le Président, Patrick LEBRET

TRELIVAN ANIMATION

THÉÂTRE

La comédie en trois actes de Paul COTE « **Pas toutes à la fois** », interprétée par la troupe, a rencontré un franc succès bien mérité à chacune de ses représentations :

- le 12 mars en avant-première et le 16 avril à Trélivan
- le 2 avril à Languédias
- le 9 avril à Quévert.

La tournée s'est terminée le 23 avril au théâtre des Jacobins à Dinan.

La troupe a eu plaisir à jouer, devant un public admiratif.

Bravo aux acteurs, un grand merci à l'équipe technique et à nos spectateurs.



Sylvie LECHEMINOUX

COMITÉ DE JUMELAGE

Le comité de jumelage a réuni son assemblée générale le 21 janvier. A l'issue de cette assemblée suivie par un grand nombre de personnes, le bureau a été reconduit dans son intégralité, à savoir :

Président : André-Yves COLAS ; **Vice-présidente** : Claudine GUILLEMOT ; **Secrétaire** : Louissette LE BORGNE ; **Secrétaire-adjointe** : Chantal GUILLEMER ; **Trésorier** : Jean-Claude GUILLEMOT ; **Trésorière-adjointe** : Marie-Jo GIDON ; **Membres de droit** : Claude LE BORGNE, Marie-Claire BOTREL, Marie-Françoise COURTOIS ; **Membres élus** : Nicole et Jean-Pierre ADAM, Roger BOTREL, Marie-Annick et Alain BOTREL, Martine COLAS, Alain GIDON, Yannick GUILLEMER.

Comme annoncé lors de l'assemblée Générale, une correspondance entre les écoles de Montgailhard et de Trélivan est en train de se mettre en place, à notre grande satisfaction. Dans ce but le comité de jumelage participera aux TAP à la rentrée prochaine pour présenter Montgailhard et les Pyrénées aux élèves. Et pourquoi ne pas envisager des classes de découvertes en Ariège pour les uns et dans les Côtes d'Armor pour les autres ?

Pour rappel nos amis montgailhardais viendront nous rendre visite en 2017, probablement le week-end de l'Ascension.

Le dimanche 24 avril se tenait le désormais traditionnel lâcher de truites et le repas champêtre. Une soixantaine de pêcheurs a répondu présent malgré le froid assez intense de cette fin avril. Des coupes et cadeaux ont récompensé les meilleurs. Quant au repas champêtre, il a réuni 170 convives dans une ambiance très conviviale.

Durant ces agapes a été tiré une loterie qui a connu un franc succès, succès rendu possible grâce au partenariat



de tous les commerçants de Trélivan, auxquels il faut ajouter l'aéroclub qui a offert un baptême de l'air. A la fin de la journée, il suffisait de voir les visages heureux de tous les membres du jumelage pour savoir que cette journée fut une réussite totale.

Pour le bureau, le Président :
André-Yves COLAS

L'Association TRÉLIVAN TÉLÉTHON

Téléthon

La somme reversée à l'A.F.M. TELETHON au terme de l'ensemble des manifestations de l'année 2015 est de 5340€ soit un peu plus que l'année précédente (5183€).

Prenez dates des manifestations à venir, à savoir :

Le Dimanche 2 Octobre 2016 (après-midi) : randonnée pédestre ouverte à tout public (plusieurs circuits fléchés, ouverts à tous confirmés ou moins. Les chiens sont aussi les bienvenus comme chaque année).

Le Samedi 29 Octobre : « les années 80 » repas et soirée dansante animée.

Le Samedi 3 Décembre : week-end du TELETHON « les années bonheur », repas et soirée dansante.

ASSOCIATION FLEUR DE BLE NOIR

Danses traditionnelles

Avec le retour du printemps, FLEUR DE BLE NOIR va bien sûr continuer d'assurer les cours de la Section Loisirs du mardi mais aussi reprendre ses activités à travers sa section Animations.

Celle-ci est composée d'une vingtaine de danseurs et musiciens qui se produisent en costumes du début du vingtième siècle dans des hôtels devant les touristes mais aussi dans des fêtes locales ou privées afin de toujours mieux promouvoir la culture et la tradition bretonne. Toute personne ou association intéressée par notre participation à sa fête ou manifestation est invitée à contacter un membre du bureau au **02.96.39.40.02** ou **06.83.81.16.49** pour plus d'informations.

FLEUR DE BLE NOIR ira cette année faire flotter les couleurs de Trélivan au-delà de nos frontières régionales mais aussi nationales.

En effet, en mai un week-end est prévu dans le cadre d'un échange avec nos amis d'Aveyron à Espalion où nous aurons le plaisir de nous produire avec leur groupe La Cabrette du Haut Rouergue mais aussi avec le groupe limousin Les Veilladours des Bruyères. Aucun doute la musique et la danse traditionnelles auront la première place.

En juillet c'est dans le cadre du jumelage LEHON/ABSTAT que nous repartirons pour aller animer le magnifique parc d'ABSTAT où aura lieu la fête des Associations. Le bagad de Léhon An Daou Dour partagera cette aventure avec nos danseurs et musiciens.

Le conseil d'administration de Fleur de Blé Noir invite dès à présent toute personne désirant découvrir la culture et la danse bretonne, quel que soit son niveau de danse ou de musique, à venir fin septembre lors de 2 séances gratuites. Nous nous retrouvons à la salle Clément ADER le mardi de 20h30 à 22h15. La date de reprise sera confirmée par voie de presse.

Et surtout que tous ceux qui se disent qu'il faut être deux pour danser viennent voir : la danse bretonne est conviviale par excellence et chacun pourra trouver cavalier ou cavalière sur place.

Martine DUFFROS , Secrétaire



INFORMATION DE L'AMICALE LAÏQUE DE TRELIVAN



- Rappels des objectifs de l'association de l'Amicale Laïque de l'école Jean Ferrat :*
- Aider les **enseignants** de l'école primaire et maternelle à réaliser le maximum d'**activités pédagogiques pour nos enfants**.
 - Organiser des **manifestations** dont les bénéfiques permettent d'aider à **financer les activités de nos enfants**.
 - Créer un esprit de **convivialité** en permettant aux **parents d'élèves, enseignants, aux enfants** et à tous les amis de l'école de se rencontrer par le biais de nos réunions ou manifestations.

Cette année l'Amicale Laïque de Trélivan soutient de nombreux projets pour les élèves de l'école Jean Ferrat.

Au programme, les élèves découvriront Les Jardins de Brocéliande, la Ferme d'Antan de Plédéliac, Monde et Nature, de nombreuses séances de Cinéma, le musée de l'école de Bothoa, un séjour de deux jours à la ferme de Trémargat pour la grande section et un séjour de deux jours au Puy du fou pour les CM.

La classe de neige pour les élèves de CM se déroule tous les deux ans, la prochaine aura lieu l'année prochaine.



amicale.laique.trelivan@gmail.com

*Le prochain rendez-vous de
l'Amicale Laïque de Trélivan :
La kermesse le 25 Juin 2016..
Merci à tous ceux qui participent
à ces manifestations !*

THERMIE PAC
SAV POMPES A CHALEUR



- AEROTHERMIE
- GEOTHERMIE
- CLIMATISATION
- PAC PISCINE

MISE EN SERVICE - ENTRETIEN - DEPANNAGE

anthonymorin@thermiepac.fr
Dinan - Saint Malo - Dol

06 16 42 38 42
www.thermiepac.fr

GILLES MÉNARD

ENTRETIEN ESPACES VERTS
TAILLE DE HAIES
TONTE DE PELOUSE
JARDINAGE
PETIT ÉLAGAGE



Trélivan
22100 DINAN
06 01 73 03 45

Paiement CESU

La fin de saison sera proche quand vous lirez ces lignes et il sera alors temps de dresser le bilan de cette saison 2015-2016.

A quelques matches de la fin, nos 3 équipes Senior restent en course pour atteindre les objectifs sportifs fixés en septembre :

- le maintien en Division Régionale Honneur pour l'équipe A ;
- la montée en 2^{ème} division de district pour l'équipe B ;
- les premiers rôles pour l'équipe C en 4^{ème} division.

Malgré un effectif global très limité de 45 joueurs pour 3 équipes, l'AST aura réussi le pari de boucler la saison entière sans aucun forfait, un tour de force réalisé grâce à l'assiduité, la motivation et la présence d'un gros noyau de joueurs.

Cette saison marque aussi le retour de notre équipe fanion sur la scène régionale avec de beaux exploits en Coupe de France et de Bretagne, où nous sommes toujours en course.

Ainsi, quelques équipes hiérarchiquement supérieures comme Lamballe et Langueux(DSE), Plaintel et Le Rheu(DSR) ont mordu la poussière face à nos couleurs.

Tous rêvent d'une nouvelle finale... Ce serait un sacré exploit.

L'école de foot, pour sa part, a le mérite d'exister malgré une baisse d'effectif conséquente et récurrente.

Joris Autret, notre jeune éducateur, accompagné de bénévoles (Christian Ménard, David Nogret, Noël Pinsard, Franck Beunard, Michel Hamon, sous la responsabilité de Yann Lucas) n'ont pas ménagé leurs efforts pour assurer chaque semaine, séances d'entraînements, plateaux, matches ou tournois.



Il faut désormais préparer la saison prochaine, composer avec les partants et surtout, retrouver de nouveaux bénévoles afin de pérenniser l'apprentissage du football dans notre Club. N'hésitez pas à vous manifester auprès des personnes en place, toute aide même minime peut être précieuse.

Par avance un grand merci à tous les bénévoles qui oeuvrent bien souvent dans l'ombre mais qui sont indispensables à la bonne marche d'une association sportive.

Merci aussi à la Municipalité pour son aide financière et technique.

Notre prochain rendez-vous est programmé le dimanche 22 mai pour la soirée de fin de saison où bonne humeur et convivialité clôtureront cette belle saison.

Guillaume PANNIER, *Président de l'AST*

A seulement quelques heures de la fin de cette 33^e édition du tournoi de l'école de foot, il est encore tôt pour faire un premier bilan de cette journée.

Mais tout de même, nous pouvons être satisfaits. Sportivement, les matchs se sont déroulés dans le respect et le fair play. La satisfaction des différents clubs (85 équipes) reste notre meilleur indicateur, et les réengagements pour la prochaine édition sont déjà au rendez-vous. Et enfin le temps était de la partie au grand bonheur de tous.

Le bilan moral reste à faire, des points restent à améliorer, et le bilan financier s'annonce plutôt intéressant. Nous ferons une présentation détaillée des différents postes et du bilan financier lors de l'assemblée du club et organiserons également un pot de remerciement pour les bénévoles courant juin.

Il est évident que sans la quarantaine de bénévoles, que je remercie chaleureusement, le tournoi ne pourrait se tenir. Je profite de ce message pour remercier les bénévoles des premières heures, toujours présents, comme les nouveaux bénévoles et aussi ceux qui m'ont entouré pour préparer depuis plusieurs semaines le tournoi. C'est un travail collectif au service de notre club

de foot, de l'éducation de nos jeunes et de la vie de notre commune. Et malgré les difficultés et parfois les réticences, nous avons réussi un beau challenge pourtant pas toujours facile à réaliser.

Tous les bénévoles sont les bienvenus. L'AST a des ressources intéressantes, que nous devons mettre au service de nos jeunes footballeurs, tout au long d'une saison.

Cet équilibre reste fragile et nous avons besoin de toutes les bonnes volontés, qui ont l'esprit d'entreprendre et d'avancer.

Je vous encourage à nous rejoindre, que vous souhaitiez jouer un rôle tout au long de l'année ou lors du tournoi annuel.

Pour finir, je remercie la municipalité pour son engagement lors des différentes manifestations comme pour son engagement financier pour notre éducateur Joris.

Je vous donne rendez-vous pour la 34^e édition.

Sportivement, Yann LUCAS

Palmarès :

U11: vainqueur Plélan/ Vildé

U13: vainqueur Dinan Léhon

U15: vainqueur Dinan Léhon



Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

À savoir

L'attestation de recensement n'est pas requise lors de l'inscription à l'apprentissage anticipé de la conduite d'un véhicule pour les jeunes âgés de moins de 16 ans. **En aucun cas l'attestation de recensement ne peut être délivrée avant la date anniversaire des 16 ans** (art. L.113-1 et R*111-1 du code du service national).

MISSION LOCALE



- Vous avez entre 16 et 25 ans (inclus) et êtes sorti du système scolaire
- Vous avez un brevet des collèges, CAP, Bac, Bac Pro, DUT, licence, ou pas de diplôme...

- Sur un point de permanence proche de chez vous,
- Lors des passages de la caravane numérique sur votre commune,
- au **02.96.85.32.67**
- sur www.missionlocale-paysdedinan.fr
- sur www.facebook.com/MissionLocaleduPaysdeDinan et www.facebook.com/CaravaneNumeriqueDinan

● Vous vous posez des questions, vous avez besoin concernant :

→ votre avenir professionnel :

- Quels métiers recrutent ?
- Comment y accéder : besoin de me former ? où trouver des offres? comment me préparer à un entretien d'embauche?

→ votre vie quotidienne :

- Comment passer son permis? trouver un scooter?...?
- Où m'adresser pour trouver un logement? me soigner?
- Partir à l'étranger en mission ; pourquoi pas?

La Mission Locale est là pour y répondre :

- Des conseils et un accompagnement en individuel par un conseiller
- Des ateliers collectifs : «Mode d'emploi», «Auto et code», «budget», «réussite apprentissage»...
- Des rencontres avec des employeurs : simulations d'entretiens, job dating, visites d'entreprise, parrainages par des chefs d'entreprise, ...
- Des stages en entreprises et négociations d'emploi avec suivi en emploi ;

Nous rencontrer :

- **A Dinan au 5, Rue Gambetta** (à côté du Centre Social), **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 18h (sauf mardi matin),**

NOUVEAU !

• La Garantie jeunes :

Intégrez un groupe de 10 à 15 jeunes animé par 2 conseillers, 4 jours par semaine à la Mission Locale pendant 1 mois et demi puis 1 fois par semaine pendant 10 mois :

- Multiplication d'expériences professionnelles (stages, CDD/CDI, apprentissage, missions intérimaires, ...)
- Dynamique de groupe, élargissement de son réseau, entraide
- Vie quotidienne : passer son permis, trouver un logement,...
- Allocation mensuelle (jusque 461€/mois) pendant un an et de pouvoir se projeter dans sa vie sociale et professionnelle

«Je suis entrée en Garantie Jeunes car ma situation de demandeur d'emploi durait depuis trop longtemps. Depuis, je suis devenue autonome financièrement grâce à l'allocation. J'ai pu prendre un logement au FJT car j'habitais dans une petite commune loin de tout. Je peux aussi mettre du carburant dans le scooter. La Garantie Jeunes m'a permis de faire le point sur moi-même mais aussi de faire des simulations d'entretien et d'améliorer ma recherche d'emploi.» (Victorine)

AIDES A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Pour les propriétaires possédant une installation d'assainissement individuelle non conforme, des aides existent depuis le 1^{er} janvier 2016 pouvant aller jusqu'à 60 % du montant de l'investissement (sous conditions). Ce sont des aides dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, ça ne durera pas. Renseignez vous vite auprès de Dinan Communauté.

Suzanne LEBRETON, *Vice-Présidente Dinan Communauté*

LES BAILLEURS SOCIAUX FACILITENT VOTRE DEMANDE DE LOGEMENT



Les logements sociaux (dont les HLM) sont des logements soumis à une convention avec l'Etat. Ils s'adressent aux personnes dont les revenus ne dépassent pas un certain seuil.

Toute personne qui souhaite obtenir un logement social doit obligatoirement constituer un dossier et s'inscrire comme demandeur de logement. Un nouveau dispositif facilite votre démarche : un seul formulaire à remplir pour une offre départementale. Votre demande est enregistrée et visible par l'ensemble des organismes intervenant sur le territoire.

La demande peut être faite en ligne ou au guichet. Aucun frais de dossier n'est réclamé lors de la demande ni lors de la signature du bail.

Le gouvernement a mis en place un portail internet (www.demande-logement-social.gouv.fr) qui vous

permet d'enregistrer votre demande de logement, de la renouveler, mais également de mettre à jour votre dossier en cas de changement de situation (composition de votre famille, évolution de vos revenus, etc ...).

Vous pouvez également déposer un dossier chez un bailleur social, à la préfecture, à la mairie ou auprès d'un CIL (Comité Interprofessionnel du Logement) si vous êtes salarié(e) d'une entreprise cotisant à Action logement (ex : 1 % logement). Le formulaire à remplir est téléchargeable sur www-service-public.fr

3 bailleurs sociaux sont présents sur notre commune :

- Dinan Habitat, 14, boulevard de l'Europe, 22 101, Dinan Cédex, 02 96 87 15 15, www.dinan-habitat.fr ;
- Côtes d'Armor Habitat, 6, rue des Lys, 22 400 Ploufragan, 02 96 94 12 41, www.cotesdarmorhabitat.com ;
- La Rance, 31 boulevard des Talards, BP 1, 35 401 Saint Malo, 02 99 40 02 20, www.la-rance-habitat.fr.

A savoir

L'enregistrement d'une demande ne vaut pas attribution d'un logement. La durée d'attente est très variable selon les communes et le type de logement souhaité (de quelques semaines à plusieurs années).

Tant que votre demande n'est pas satisfaite, vous devez la renouveler chaque année.

Si vous souhaitez l'attribution d'un logement sur la commune, il vous faut impérativement transmettre l'information au secrétariat de mairie (dépôt du dossier ou photocopie).

Annie RAULT, *Déleguée à l'habitat à Dinan Communauté*

PERSONNES ÂGÉES : un portail d'information pour trouver une solution plus facilement

Ce portail d'information grand public, proposé par le gouvernement, sur la prise en charge des personnes âgées, comporte différentes rubriques :

- Vivre à domicile ;
- Vivre ailleurs temporairement ;
- Choisir un hébergement ;
- Bénéficier d'aides ;
- Exercer ses droits ;
- Aider un proche ;

• A qui s'adresser ?

Une centaine d'articles et de dossiers thématiques y sont consultables ainsi que des vidéos. La navigation a été voulue la plus simple et accessible possible.

A découvrir sur pour-les-personnes-agees.gouv.fr.



Annie RAULT, *Adjointe aux affaires sociales*

ESPACE FEMMES

NOS ACCUEILS DE PROXIMITE : VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES

Jours et heures d'ouverture

02.96.85.60.02 (ligne directe)

02.96.85.60.01 (standard)

● Accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple
- sans rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 16h00

VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

- Les jeudis de 10h00 à 12h00

- Les vendredis de 14h00 à 16h00

02.96.85.30.84 (ligne directe)

02.96.85.60.01 (standard)

christiana.espacefemmes@steredenn.org

ACCUEIL L.G.B.T (Lesbiennes, Gays, Bissexuelles, Transsexuelles et leurs proches).

Jours et heures d'ouverture

02.96.85.60.02 (ligne directe) **02.96.85.60.01** (standard)

LES PERMANENCES DE NOS PARTENAIRES

A L'ESPACE FEMMES : (Sur rendez-vous)

CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) **02.96.78.47.82**

Le jeudi 26 mai de 14h00 à 17h00.

Bibliothèque

Lundi, mardi, jeudi
De 10 h 00 à 12 h 00
et de 14h 00 à 17 h 00

☎ **02 96 85 60 01**

Boutique Solidaire «Des habits et vous»

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
De 14h 00 à 17 h 30
Le Jeudi de 10 h 00 à 12 h 00
et de 14h 00 à 17 h 30

☎ **02 96 85 60 01**

Service de repassage «A toute vapeur»

Du lundi au jeudi de 8h 30 à 18 h 30
Le vendredi de 8 h 30 à 17 h 30
et de 14h 00 à 17 h 30

☎ **02 96 85 30 85**




ESPACE FEMMES DU PAYS DE DINAN
Espace Steredenn—1 route de Dinard
22100 DINAN
☎ **02 96 85 60 01**
espacefemmes@steredenn.org

CINE-DEBAT

JEUDI 26 MAI A 14H00

**Thème :
HOMOSEXUALITE**



Projection du
film de
Matthew Warchus
Et échange avec le
public
ENTREE LIBRE ET
GRATUITE



ESPACE FEMMES DU PAYS DE DINAN
Espace Steredenn
1 route de Dinard - 22100 Dinan.
☎ **02.96.85.60.01**

ÉCRIVAIN PUBLIC

*« Je vous prête ma plume
et mon temps pour vous accueillir. »*



*Comprendre un texte.
Ecrire avec vous une lettre.
Déchiffrer un courrier administratif.*

*Vous aider à exprimer
et formuler vos réponses
face à une situation compliquée.*



*Vous orienter aussi vers des services compétents.
Vous accompagner tout simplement. »*



L'équipe de bénévoles vous accueille :

*Tous les vendredis de 9h30 à 11h30 *
sur rendez-vous, au Centre Social*

Gratuit

* Septembre à Juin

Site internet : www.centre-social-dinan.fr
Centre Social de Dinan • 156, rue Gambetta • 22100 Dinan // Tél. : 02 96 85 30 85

Magali Coiffure à Domicile

02 96 39 23 86
06 08 04 98 97



Trélivan

Sylvie Loty - Création et retouches

filSloty

couture

La Roussais
22100 Trélivan



02.96.80.40.73
06.45.56.34.79

ENVIRONNEMENT

TONTE DES PELOUSES

IL EST INTERDIT DE METTRE LES TONTES DES PELOUSES DANS LES POUBELLES RESERVEES AUX ORDURES MENAGERES. NE PAS METTRE DE DECHETS VERTS SUR LE DOMAINE PUBLIC.

Chacun peut acquérir à DINAN COMMUNAUTE un composteur individuel suivant la taille souhaitée à savoir :
Composteur plastique : 450l tarif 10€ ; 620l tarif 13€.

Composteur bois : 300 l : 18€ € 600 l : 25€

Ces composteurs sont à réserver et à retirer auprès des services de DINAN COMMUNAUTE, 34 rue Bertrand Robidou à DINAN, du lundi au vendredi de 9H à 12H30 et de 14H à 17H30.

Contact téléphonique : 02.96.87.20.10

Mail : ambassadeur.tri@dinancommunaute.fr

VERRE

Emplacement des conteneurs :

Parking du Bourg, Etang du Val, Lotissement Sevestrais Vaucouleurs, La Douettèe, Le Rocher, La Barrière, Résidences des Genêts et des Korrigans, Salle des fêtes, Place de l'Eglise.

CEUX-CI NE SONT PAS FAITS POUR DEPOSER LES SACS POUBELLES.

ESPACE PROPRETÉ

Cet espace, situé sur le parking du Cimetière comprend trois conteneurs distincts permettant de collecter de manière sélective les : plastiques - papiers - verres.

TOUT AUTRE DÉCHET EST INTERDIT.

COLLECTE DES SACS JAUNES : RAPPEL

Jours de collecte par secteur :

Le lundi : Genêts - Bruyères - Korrigans - Ajoncs - La Barrière

Le vendredi matin très tôt : Bourg et autres secteurs

A quoi sert le tri sélectif ?

Préserver notre environnement en optimisant les ressources naturelles
Maîtriser les coûts d'élimination
Créer de nouvelles activités, et donc de l'emploi.

Je trie



Je mets aux ordures ménagères



COLLECTE SÉLECTIVE

La collecte des emballages à recycler (bouteilles plastique, briques alimentaires, boîtes métalliques, cartonnettes, journaux, revues, magazine), s'effectue au point poubelles. **Les sacs jaunes sont à retirer en mairie.**

GESTION DES DÉCHETS

APPORTS VOLONTAIRES DE DECHETS : DECHETTERIE DES LANDES FLEURIES, rue A. Pavie à QUEVERT : (réservée aux particuliers).

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC :
Toute l'année, les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h45.

ATTENTION : pour vous y rendre vous devez vous munir de votre « PASS DÉCHETTERIE » à retirer à DINAN COMMUNAUTE.



Rappel sur les risques de feux de végétation et de forêts

*Courrier du 25 mai 2011
de la Préfecture des Côtes d'Armor*

Information sur les risques de feux de végétation et de forêts :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que : « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

En outre, le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers.

En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchèterie.

Cette interdiction visée à l'article 84 fait suite à la construction, dans la plupart des communes depuis les années 2000, de déchetteries dont une partie est dédiée aux déchets verts.

LES COMPTEURS LINKY MIS PROGRESSIVEMENT EN SERVICE

Depuis décembre 2015 et ce jusqu'en 2020 pour la Bretagne, ERDF (Electricité Réseau Distribution de France), entreprise de service public gestionnaire du réseau, remplace les compteurs d'électricité par des appareils de nouvelle génération, les compteurs «Linky».

De nouveaux services pour les habitants

Avec Linky, ERDF pilotera l'ensemble du réseau à distance. Le compteur peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention d'un technicien et ainsi effectuer des opérations sans prise de rendez-vous : relevés de la consommation, mise en service lors d'un déménagement, modification de puissance ... Linky représente une opportunité d'améliorer la connaissance de sa propre consommation et d'adapter son comportement.

Les pannes seront transmises de façon quasi instantanée et, selon le diagnostic, les clients seront rétablis à distance immédiatement ou une intervention de dépannage sera déclenchée sans que les clients n'aient fait aucune démarche.

Quand le compteur va-t-il être changé ?

Le compteur étant la propriété des communes et l'installation du compteur Linky une décision de l'Etat, il n'est pas possible de refuser la pose du nouveau compteur.

30 à 45 jours avant le changement de son compteur, le client reçoit à son domicile un courrier d'information d'ERDF. Si le compteur actuel est situé à l'intérieur du logement, un rendez-vous doit être pris avec l'entreprise mandatée par ERDF pour la pose du compteur Linky. Les techniciens de l'entreprise de pose sont identifiables par un badge contenant le logo «Partenaire Linky par ERDF». Les véhicules porteront également des autocollants dotés du même logo.

* L'intégralité des compteurs remplacés vont être recyclés par des entreprises spécialisées.

Pas d'impact sur la facture du client

Le changement de compteur (compteur + pose) ne sera pas facturé aux consommateurs. De plus le contrat actuel du client avec son fournisseur d'énergie reste inchangé.

Annie RAULT, Adjointe à l'information

Réglementation relative à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour la protection de l'eau

Ne traitez pas à proximité de l'eau !

Pendant toute l'année, pour tout produit phytosanitaire

Caniveau, avaloir et bouche d'égout

→ Tout traitement est interdit

Fossé avec ou sans eau

→ Tout traitement à moins de 1 mètre des berges est interdit

Cours d'eau, canal, point d'eau

→ Tout traitement à moins de 5 mètres est interdit

L'article L 353-17 du Code Rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75000 € d'amende
Arrêtés préfectoraux bretons - février 2008 - Arrêté inter-ministériel - 12 septembre 2006 et mayennais - décembre 2007



TRANSPORT SCOLAIRE

Inscription et réinscription à partir du 1^{er} mai sur le site du département : www.cotesdarmor.fr

Les demandes de nouveaux points d'arrêt doivent être adressées par courrier à la mairie **avant le 31 mai**.



RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

A la garderie péri-scolaire, rue des Clairettes

- Séance espace jeux ouverte aux assistants(es) maternels(elles) le **vendredi 17 juin de 9h30 à 11h30**.
- Atelier d'éveil musical ouvert aux parents et assistants(es) maternels(elles) le **lundi 6 juin de 9h15 à 11h45**.

Pour tout renseignement : RPAM à Dinan Communauté • Tél. 02 96 87 52 78 rpam@dinancommunaute.fr

CANCER COLORECTAL : UN GESTE SIMPLE QUI PEUT VOUS SAUVER LA VIE !



Le cancer colorectal fait partie des cancers les plus fréquents et les plus meurtriers. C'est pourquoi il est indispensable, dès l'âge de 50 ans, de se faire dépister. Recommandé aux femmes comme aux hommes, le dépistage permet de repérer une lésion avant qu'elle n'évolue en cancer.

Un nouveau test plus simple d'utilisation :

Cette année un nouveau test de dépistage est lancé. Plus efficace et plus fiable, parce que plus sensible, il est aussi plus simple d'utilisation que le précédent. Ce nouveau test, à faire chez soi, est également hygiénique : il ne nécessite plus qu'un seul prélèvement de selles réalisé grâce à une tige qui est à replacer dans un tube hermétique. Il suffit ensuite de l'adresser pour analyse dans l'enveloppe T fournie avec le test.

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à vous faire dépister. Dans le cadre du dépistage organisé, le test et son analyse sont pris en charge intégralement par la msa, sans avance de frais de votre part.

Parce que 95 % des cas de cancers colorectaux surviennent après 50 ans, le dépistage constitue l'arme la plus efficace pour lutter contre cette maladie. Parlez-en avec votre médecin traitant ou rendez-vous sur www.msa-armorique.fr

LUTTE CONTRE LE BRUIT DU VOISINAGE

Arrêté Préfectoral

Le décret N° 88-523 du 5 mai 1988, pris pour l'application de l'article L-1 du Code de la Santé fixe les règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du règlement Sanitaire Départemental définis par arrêté préfectoral du 15 février 1980.

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par les intensités, et notamment ceux susceptibles de provenir :
1°) des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.
2°) des publicités par cris ou par chants.
3°) de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, tels que postes récepteurs de radio, magnéto-phones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec les écouteurs.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions de l'alinéa 3 du présent article pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. Les demandes motivées devront parvenir revêtues de l'avis du ou des Maires concernés au moins trente jours avant la ou les dates sollicitées.

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.
Des dérogations exceptionnelles sur la demande motivée des intéressés pourront être accordées par les services préfectoraux, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.
- les samedis de 9h à 12h30 et de 15h à 19h.
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4bis : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de musique, ou appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

INFORMATION – PRÉVISION CANICULE ÉTÉ 2016



Madame, Monsieur,

Suite à la canicule de 2003, le gouvernement demande chaque année aux élus de recenser toutes les personnes pouvant nécessiter une assistance des services médico-sociaux ou sanitaires en cas de périodes climatiques intenses et notamment caniculaires. Je vous invite à me faire savoir à l'aide du questionnaire joint, si vous-même ou un de vos proches êtes concerné par ce risque. Cet imprimé complété est à remettre à l'accueil de la Mairie.

Le Maire, Claude LE BORGNE

(coupon page 33 à compléter et à retourner à la mairie)

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Les personnes désirant participer au concours des maisons fleuries doivent déposer à la Mairie le coupon ci-dessous **AVANT LE 25 JUIN 2016**.

Le jury(1) passera visiter ces habitations après cette date.

DEMANDE DE PARTICIPATION AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES DE TRELIVAN POUR 2016.

NOM..... PRENOM.....

Adresse.....

Participant dans la catégorie n° (2)

(1) le jury est composé d'élus de TRELIVAN

(2) voir le règlement page 11 (votre catégorie peut être modifiée par le jury).

COUPON-RÉPONSE à renvoyer à la Mairie avant le 25 mai 2016



NOM : _____ ADRESSE : _____

PRÉNOM : _____ TÉL : _____

Disponibilités : MATIN (8H30 -12H) / APRÈS-MIDI (13H30-17H) / JOURNÉE (entourer la réponse).

Nombre de participants : Participant(s) enfant(s) : Présence lors de la collation de 12h : oui / non

Présence lors du dîner : oui / non

DANS QUEL(S) DOMAINE(S) SOUHAITEZ-VOUS PARTICIPER ?

Espaces verts : Parc du Val Drouet **Petits travaux de peinture** : Portes Foyer des Aînés **Terrain des Sports**

Espaces verts : Terrain central – Résidences GBK **Préparation à la collation et repas** **Encadrement atelier enfants**

Merci de vous munir de vos outils de jardinage.

Autres : (merci de préciser) _____

Papillon à découper et à retourner à la Mairie

PERSONNE A RECENSER EN CAS DE CANICULE :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER :

ADRESSE :

PERSONNE DEMANDANT LE RECENSEMENT :

LA PERSONNE ELLE-MÊME :

UN PARENT : NOM – PRENOM et LIEN DE PARENTE :

UN PROFESSIONNEL : NOM – PRENOM – QUALITE :

RAISONS MOTIVANT LE RECENSEMENT :



DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Nature	Où s'adresser	Pièces à fournir
Mariage	Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des deux conjoints	
Duplicata livret de Famille	Mairie du domicile	
Pacte Civil de Solidarité (PACS)	Mairie pour consulter les règles du PACS	
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent la naissance	Livret de famille ou carte d'identité certificat du praticien
Reconnaissance : (hors mariage) • <i>Avant naissance</i> : (ne concerne que le père) l'enfant est reconnu automatiquement par la mère depuis juillet 2007 • <i>Après naissance</i>	Mairie du domicile Mairie du domicile	Carte d'identité Carte d'identité du déclarant et un extrait d'acte de naissance de l'enfant
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès dans les 24 heures qui suivent le décès	Livret de famille et certificat de décès délivré par le médecin
Inscriptions à l'école	Mairie	Livret de famille, carnet de santé, justificatif de domicile et éventuellement certificat de radiation de l'école précédente
Inscriptions sur les listes électorales Concernent les personnes nouvellement domiciliées sur la commune ainsi que les jeunes qui atteindront 18 ans dans l'année.	Mairie du domicile avant le 31 décembre de l'année en cours	Carte d'identité et justificatif de domicile (Facture EDF, téléphone)
Recensement militaire (les jeunes doivent se faire recenser à la date anniversaire de leur 16 ans)	Mairie du domicile	Livret de famille et pièce d'identité
Carte nationale d'identité Si le demandeur est mineur, il doit être accompagné d'un de ses parents Si les parents sont divorcés	Mairie du domicile (délai d'obtention 3 semaines environ) Le mineur doit être présent à l'établissement de la demande ainsi qu'à la remise de la carte d'identité	- Extrait d'acte de naissance pour une première demande ou si perte ou vol ; - Livret de famille si possible; - un justificatif de domicile; - 2 photos conformes aux normes carte d'identité (ne pas les découper); - Joindre 1 timbre fiscal d'une valeur de 25€ si perte ou vol. Joindre copie du jugement de divorce.
Demande de passeport	Mairie de DINAN Tél : 02.96.39.22.43 Prendre rendez-vous	- Retirer un dossier dans votre mairie et la liste des pièces à fournir. Timbres fiscaux de : 86 € pour un adulte, 42 € pour un jeune de 15 à 18 ans, 17 € pour les enfants de moins de 15 ans inclus. (tarifs photos fournies) - Pour un renouvellement fournir l'ancien passeport.

BIBLIOTHEQUE

Les bénévoles de la Bibliothèque proposent aux personnes handicapées dans leurs déplacements et habitant Le Bourg, de leur apporter à domicile livres et revues. Prendre contact aux jours et heures d'ouverture. Tél : 02.96.85.97.36

Horaires :

mercredi 10h00 -12h00 ; 15h00 -17h00

jeudi : 16h30 -18h30

samedi : 10h00 -12h00

Horaires pendant les vacances scolaires :

mercredi et samedi : 10h00 -12h00

Les élèves de l'école Jean Ferrat y sont accueillis tous les lundis après-midi.

MAIRIE

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Tél : 02.96.39.16.31 – Fax : 02.96.85.90.38

mairie-trelivan@wanadoo.fr

Du lundi au mercredi :

8h30-12h00 / 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h00 /

Après-midi : fermeture au public

Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30

Le samedi matin : 10h00-12h00

La mairie sera fermée le samedi matin du 16 juillet au 27 août inclus.

ECOLES

Ecole Jean Ferrat : 02.96.85.41.46

Ecole Mosaïque (Léhon) : 02.96.93.32.16

PERMANENCES DU MAIRE

Le mercredi après-midi, le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h00 à 12h00.

PERMANENCES DES ADJOINTS ET DU CONSEILLER DÉLÉGUÉ

sur rendez-vous

(prendre contact avec le secrétariat)

Suzanne LEBRETON : Finances - Ecoles Jean Ferrat et Mosaïque.

Rémi MAILLARD : Espaces publics - Voirie - Chemins de randonnée - Environnement.

Marie-Claire BOTREL : Culture et animation communale – Fleurissement – Jeunesse – Centre de Loisirs.

Jacky BAILLEHAICHE : Salles des fêtes : locations, remise des clés, maintenance et entretien.

Annie RAULT : Information - Centre communal d'Action Sociale.

Pascal GODET : Sports.